

■ Mouvement des Entreprises de France

RAPPORT

DE GESTION



20

14

SOMMAIRE

04

PRÉSENTATION DES COMPTES

05

PRÉSENTATION
DU COMPTE DE RÉSULTAT

- Résultat
- Recettes
- Dépenses

10

PRÉSENTATION DU BILAN

13

RESSOURCES HUMAINES

14

ANNEXES

“
2014 :
une organisation
optimisée pour
**mieux servir nos
adhérents !**
”



APRÈS L'INSTALLATION EN 2013 DE LA NOUVELLE PRÉSIDENTE DE PIERRE GATTAZ, L'ENSEMBLE DE L'ORGANISATION OPÉRATIONNELLE A ÉTÉ FINALISÉE COURANT 2014. LA MASSE SALARIALE A ÉTÉ MAÎTRISÉE ET L'ORGANISATION DES ÉQUIPES INTERNES ADAPTÉE EN PÔLES D'ACTIVITÉ PILOTÉS PAR LES DIRECTEURS GÉNÉRAUX ADJOINTS. LA DÉMARCHE DE LIMITATION DES COÛTS DE FONCTIONNEMENT ENGAGÉE EN 2013 A PRODUIT DES EFFETS DÈS 2014 : NOUS AVONS AINSI PU RÉALISER UNE ÉCONOMIE DE 15 % SUR LES FRAIS DE FONCTIONNEMENT COURANT.

2014 a permis d'initier une phase de renforcement de l'accompagnement des adhérents par le MEDEF national. Concernant le réseau territorial, la démarche des assises a été lancée. Des actions concrètes ont ainsi été décidées collectivement et mises en place après la clôture de l'Université d'été au terme de la phase 1 : définition des rôles essentiels de chacun, création d'un fond de développement des territoires, renforcement de l'appui au déploiement de la réforme de la formation professionnelle par le recrutement de chargés de mission auprès des coordinateurs régionaux, soutien des actions locales.

Par ailleurs, plus de dix ans après son installation, l'immeuble de l'avenue Bosquet devait faire l'objet d'une rénovation. Nous avons, avec Pierre Gattaz, décidé de lancer un programme de travaux pour adapter les locaux aux nouvelles méthodes de travail des entreprises. Les équipes internes ont été associées au projet. Le financement est corrélé au profil d'amortissement de nos actifs qui arrivait à échéance. La première phase de travaux a été entièrement réalisée en 2014 et a été

consacrée à la création d'un étage entier dédié aux adhérents avec des espaces modernes et nouveaux (salle de téléprésence, espace projets, salles de réunion...). Le projet fédérateur et global France 2020 a été déployé comme prévu, en développant une vision globale des défis de la croissance pour notre pays. Des opérations majeures ont été conduites telles que Beau Travail, pour répondre au défi des emplois en tension, le projet « 1 million d'emplois », pour identifier tous les freins à la création d'emplois et une mobilisation patronale en décembre pour alerter sur la situation des entreprises et la nécessité d'améliorer leur environnement réglementaire et économique. Tous nos adhérents ont été mobilisés au travers des actions pilotées par les pôles mis en place en 2013.

Les équipes internes ont été mobilisées sur l'ensemble de ces chantiers au travers d'une démarche de « Lead management » visant à accroître l'efficacité du MEDEF au service de ces objectifs et de ses adhérents.

J'ai lancé à la rentrée de septembre 2014 un travail de réflexion sur les marges de manœuvres financières de notre organisation.

Nous avons ainsi réalisé un diagnostic et une analyse des risques. Le nécessaire développement des ressources nous a conduits à missionner Jean-Claude Volot pour travailler sur ce sujet avec l'ensemble des fédérations et des territoires. Par ailleurs nous avons lancé une réflexion sur l'optimisation de notre bilan, et nous avons réalisé une réévaluation de notre actif en fin d'année. Bien entendu l'ensemble de ces démarches va se prolonger en 2015 : poursuite des travaux de l'immeuble Bosquet, maîtrise continue des coûts de fonctionnement et de la masse salariale, optimisation du bilan et des ressources. Le fil conducteur sera toujours le renforcement de notre proximité avec nos adhérents.

GEOFFROY ROUX DE BÉZIEUX
Vice-président délégué, trésorier du MEDEF

Présentation des comptes

La comptabilité du MEDEF est établie selon les principes de la comptabilité d'engagement – comme pour les sociétés commerciales – en application des règles du Nouveau plan comptable.

La comptabilité analytique, couplée à la comptabilité générale, permet d'analyser les dépenses par ligne budgétaire et par action.

Le suivi précis des dépenses (liées aux programmes et opérations organisés par le MEDEF) permet d'établir de façon rigoureuse les états annuels de justification de celles-ci. Ils sont communiqués aux parties concernées.

Le contrôle de la comptabilité est réalisé depuis 1996 par un auditeur financier extérieur, conformément aux dispositions du règlement intérieur. Cet audit contractuel a pris la forme d'un audit légal suite à la désignation d'un commissaire aux comptes par l'Assemblée générale du 19 juin 2007, puis au renouvellement de son mandat par l'Assemblée générale du 16 avril 2013.

La mission du commissaire aux comptes consiste à s'assurer de la correcte application des règles et principes comptables français, de la régularité et de la sincérité des comptes annuels qui donnent une image fidèle des opérations de l'exercice écoulé, et, enfin, de la situation financière et du patrimoine du MEDEF au 31 décembre de l'année.

Le contrôle de gestion s'appuie sur un processus budgétaire rigoureux : les résultats sont analysés par direction et par opération chaque trimestre. Le budget annuel est préparé par le Comité financier avant d'être approuvé par le Conseil exécutif.

Le MEDEF a poursuivi sa démarche d'amélioration continue des processus comptables, financiers et de fonctionnement afin de se rapprocher des standards des entreprises, dans une optique de réduction des facteurs de risque.

Conformément à la loi du 20 août 2008, codifiée à l'article L. 2135-2 du Code du travail, le MEDEF, association d'employeurs régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, publie en annexe à ses comptes, les comptes annuels des entités appartenant à son périmètre d'ensemble, notamment ceux de la société ETP (Editions et services techniques professionnels).

Cette société créée en 1957, porte les activités commerciales qui ne rentrent pas dans l'objet de l'association MEDEF (sponsoring de l'Université d'été, Académie MEDEF, etc.) afin qu'aucune de ces activités soumise à l'impôt sur les sociétés ne soit exercée au sein du MEDEF, association loi 1901 non fiscalisée.

Par ailleurs, les structures qui n'entrent pas dans le périmètre du MEDEF tel que défini par l'article L. 2135-2 du Code du travail font l'objet d'une information détaillée en annexe de ce rapport de gestion (cf. Annexes).

Conformément aux statuts du MEDEF, le Comité financier examine les comptes de l'année écoulée et prépare le rapport financier qui est soumis par le Vice-président trésorier au Conseil exécutif pour approbation, préalablement au rapport du commissaire aux comptes.

Le vice-président délégué, trésorier présente ce rapport financier à l'Assemblée générale.

Le MEDEF publie en annexe le rapport du commissaire aux comptes pour l'année 2014 (cf. Annexes).

Présentation du compte de résultat

Le compte de résultat présenté ci-après et en annexe de façon synthétique, est bâti conformément à la démarche budgétaire du MEDEF : comptabilité analytique couplée à la comptabilité générale. Les comptes individuels au format PCG (Plan comptable général) figurent également en Annexes.

Résultat

RÉSULTAT (en millions d'euros)	2014	2013
Résultat courant	1,14	0,28
Résultat exceptionnel	(1,09)	(1,47)
RÉSULTAT GÉNÉRAL	0,05	(1,19)

En 2014, le résultat courant excédentaire tient compte des efforts en année pleine sur les frais de personnel et sur les frais de fonctionnement courant. Il permet de couvrir le résultat exceptionnel constitué de la fin des frais de transition initiés en 2013. Le résultat général 2014 est bénéficiaire et ressort à 0,05 M€. Le MEDEF est une association loi 1901 sans but lucratif. L'excédent est affecté en réserve ou en report à nouveau sur l'exercice suivant.

Recettes

RECETTES (en millions d'euros)	2014	2013
COTISATIONS	24,35	24,11
Fédérations professionnelles	22,14	21,94
MEDEF Territoriaux	1,99	1,95
Associés et partenaires	0,22	0,22
PRODUITS RÉGIS PAR DES CONVENTIONS OU PAR UN ACCORD NATIONAL ET PRODUITS D'ORGANISMES À GESTION PARITAIRE	13,49	12,99
Préciput formation	9,04	8,55
Préciput logement	0,82	0,83
Formations AT/MP	1,30	1,32
Organismes sociaux et autres	2,33	2,29
AUTRES PRODUITS	1,09	1,07
Produits financiers	0,74	0,77
Produits divers	0,35	0,30
TOTAL RECETTES	38,93	38,17

COTISATIONS

Les cotisations des adhérents du MEDEF ont représenté 63 % des ressources du MEDEF en 2014. Elles se répartissent entre les Fédérations professionnelles pour 90,9 %, les MEDEF territoriaux pour 8,2 % et les membres partenaires et associés pour 0,9 %.

RÈGLES DE CALCUL

Fédérations professionnelles :

Le calcul des cotisations des Fédérations professionnelles s'effectue sur la base du poids économique représenté par leurs adhérents. Les cotisations des Fédérations ont pour assiette la valeur ajoutée de la profession réalisée sur le territoire français et pondérée par le taux de représentativité de l'organisation professionnelle. La valeur ajoutée ainsi déterminée permet de calculer le montant de la cotisation. Cette dernière est égale à 1,06/10.000^e de la valeur ajoutée représentée par la Fédération professionnelle. Conformément à l'article 17 du règlement intérieur du MEDEF, la cotisation d'une année (n) est assise sur la valeur ajoutée de l'année précédente (n-1) ou de l'année (n-2) ou de l'année (n-3) ou sur la valeur ajoutée moyenne des trois années précédentes (n-1, n-2 et n-3).

La cotisation, estimée sur la base de données provisoires, devient définitive dès la publication des données officielles et donnera lieu, le cas échéant, à une régularisation financière.

Le choix pour l'une des périodes de référence est effectué pour une durée de 5 ans. À l'échéance, chaque Fédération exerce de nouveau son choix pour la période quinquennale suivante. Ce système est devenu effectif pour la première fois lors du calcul des cotisations 2011. En 2014, dès la publication des données officielles, les cotisations 2013 ayant un caractère provisoire sont devenues définitives et ont donné lieu à une régularisation financière de 104 K€ dans les comptes 2014.

En 2014, les cotisations calculées sur la valeur ajoutée (n-1) ou sur la valeur ajoutée moyenne des trois années précédentes ont été estimées sur la base de données provisoires dans les comptes 2014 et représentent en valeur un total de 8,4 M€. La régularisation financière au titre de 2014 interviendra dans les cotisations de l'année de la régularisation.

MEDEF territoriaux :

Les cotisations des organisations territoriales ont pour assiette le nombre de salariés de leur territoire établi sur la base des données Acoess au taux de 0,15 € par salarié. La cotisation d'une année (n) est assise sur le nombre de salariés au 31 décembre de l'année (n-2). La règle de calcul est identique pour les organisations régionales et leur cotisation est diminuée du montant de la cotisation statutaire due au MEDEF par les organisations territoriales de leur région.

Associés et partenaires :

Les membres associés et partenaires (CJD, EDC, ASMEP-ETI, UDA, etc.) sont des organisations qui contribuent aux travaux du MEDEF par leur participation

à certaines commissions et études. Ils ne sont pas membres actifs. Les membres associés versent ainsi une cotisation forfaitaire et celle des membres partenaires est déterminée selon les règles de calcul applicables aux Fédérations.

PRODUITS RÉGIS PAR DES CONVENTIONS OU PAR UN ACCORD NATIONAL ET PRODUITS D'ORGANISMES À GESTION PARITAIRE

En tant que partenaire social, le MEDEF reçoit des subventions permettant le financement d'un certain nombre d'activités paritaires.

PRÉCIPUT FORMATION

Ces produits correspondent aux fonds reçus du Fongefor (Fonds national de gestion paritaire de la formation professionnelle continue) pour le déploiement des accords nationaux interprofessionnels (5 décembre 2003, 7 janvier 2009 et 5 octobre 2009) relatifs à l'accès des salariés à la formation tout au long de la vie professionnelle. À compter du 1^{er} janvier 2015, le dispositif institué par le décret n°96-702 relatif à la gestion paritaire de la formation professionnelle continue, dont le Fongefor, est supprimé. La Loi du 5 mars 2014 en son article 31 institue de nouvelles modalités de financement mutualisé des organisations syndicales de salariés et des organisations professionnelles d'employeurs.

L'état justificatif produit par le MEDEF au Fongefor au titre de 2014, établi conformément aux dispositions du décret du 7 août 1996, fait l'objet d'une attestation par le commissaire aux comptes. En 2014, le MEDEF a engagé des dépenses à hauteur de 10,37 M€ au titre des actions éligibles au Préciput formation. Ces dépenses sont couvertes par les fonds reçus en 2014 et par un prélèvement sur les Fonds dédiés. Le total des fonds non utilisés fin 2014 ressort à 8,51 M€ et figure en Fonds dédiés au passif du bilan. Par ailleurs, le financement d'actions éligibles au Préciput Formation engagées en 2014 et réalisées en 2015 a conduit à enregistrer des 'Produits constatés d'avance' à hauteur de 0,8 M€.

PRÉCIPUT LOGEMENT

Ces produits concernent le financement de la participation du MEDEF à l'action générale d'Action logement. Ils sont également destinés à l'animation du réseau des mandataires du MEDEF travaillant dans les structures du logement social. Le montant du défraiement alloué par Action logement correspond au montant des frais engagés et justifiés par le MEDEF à hauteur de 812 K€ en 2014 dans le cadre des actions éligibles, dont 91 K€ de défraiement des MEDEF régionaux pour les actions CIL en région et 11 K€ en remboursement des frais exposés par le MEDEF pour

les actions de formation des administrateurs CIL/CCI. L'état justificatif produit par le MEDEF à Action logement fait l'objet d'une attestation du commissaire aux comptes.

FORMATIONS AT/MP

La subvention « Formations AT/MP » versée par la Cnam concerne le financement des activités de formation pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (AT/MP). Une convention signée courant 2009 encadre son utilisation. Cette subvention « Formations AT/MP » versée par la Cnam est intégralement reversée aux Fédérations et aux MEDEF territoriaux en remboursement des actions de formation qu'ils ont réalisées dans l'année (ce même montant de 1,3 M€ se retrouve en Dépenses). Ce remboursement intervient dès validation de l'ensemble des dossiers par la Cnam. Le niveau de la subvention dépend du nombre de stagiaires formés dans l'année.

ORGANISMES SOCIAUX ET AUTRES

Comme chaque organisation de salariés et d'employeurs représentative au plan national et interprofessionnel, le MEDEF reçoit, au titre de la gestion paritaire, des subventions forfaitaires pour la gestion des secrétariats techniques et des actions de formation-information des conseillers.

Les conventions financières signées entre le MEDEF et chacun des organismes paritaires – tels que l'Acos, la Cnaf, la Cnam, la Cnav, l'Apec et l'Unédic – fixent les modalités de la contribution financière allouée pour le financement des activités concernées.

Cnam, Cnav, Cnaf et Acoss

Le MEDEF a signé une convention financière relative aux actions de formation-information des conseillers avec la Cnam (2009), la Cnaf (2009) et l'Acoss (2012) et une convention financière relative au financement du secrétariat technique avec la Cnam (2009), la Cnaf (2009), l'Acoss (2012) et la Cnav (2009). Dans le cadre de chacune de ces conventions, le MEDEF a engagé des dépenses d'un montant supérieur aux subventions reçues ou restant à recevoir au titre des missions concernées par ces conventions qui sont détaillées dans les rapports d'activité correspondants.

Par ailleurs, le MEDEF a signé en 2012 avec l'Acoss et la Cnav, une convention financière relative à la mise à disposition de moyens d'informations aux administrateurs titulaires et suppléants. L'allocation allouée par la Cnav au MEDEF est reversée aux administrateurs concernés sur la base des justificatifs qu'ils produisent. Celle de l'Acoss est forfaitaire et est reversée à chaque administrateur concerné.

Apec

Dans le cadre de la convention signée en 2011 avec l'Apec, le MEDEF a engagé 240 K€ de dépenses en 2014 au titre des actions prévues par cette convention financière et détaillées dans le rapport d'activité transmis. Au titre de l'année 2014, la subvention de 241 K€ versée par l'Apec au MEDEF excède les dépenses justifiées. Le MEDEF a donc remboursé le trop-perçu de 1 K€ à l'Apec début 2015.

Unédic

Dans le cadre de la convention signée en 2009 avec l'Unédic, le MEDEF a engagé 699 K€ de dépenses en 2014 au titre des actions prévues par cette convention financière et détaillées dans le rapport d'activité transmis. L'Unédic a versé une subvention de 584 K€ au titre de 2014 ; le solde correspondant restant à recevoir s'élève à 115 K€.

Agefiph et Agirc-Arrco

L'Agefiph et l'Agirc-Arrco ne prévoient pas de disposition relative à la justification financière annuelle des dépenses engagées. Cependant, le MEDEF a souhaité depuis 2009 transmettre à ces organismes le justificatif des dépenses engagées sur l'exercice au titre des dépenses éligibles.

Agefiph

Pour les actions liées à l'Agefiph, le MEDEF a engagé 227 K€ de dépenses en 2014, excédant la subvention totale de 129 K€ versée par l'Agefiph.

Agirc-Arrco

Pour les actions liées à l'Agirc et à l'Arrco, le MEDEF a engagé 145 K€ de dépenses en 2014, excédant la subvention totale de 139 K€ versée par l'Agirc et l'Arrco.

Autres programmes

En 2014, ce poste concerne une convention pour la prise en charge d'un coordinateur national des observatoires régionaux de la santé au travail, signée en 2003 et renouvelée par tacite reconduction, à hauteur de 60 K€.

L'utilisation de ces fonds est justifiée conformément aux dispositions conventionnelles correspondantes.

AUTRES PRODUITS

PRODUITS FINANCIERS

La trésorerie du MEDEF est placée sur des produits financiers dans le cadre d'une gestion sans risque, conformément aux décisions du Comité financier. L'évolution entre 2013 et 2014 résulte de la variation des taux et durées des produits de placement.

Les produits financiers correspondent aux intérêts encaissés et courus au titre de 2014 sur l'ensemble des valeurs mobilières de placement. La charge d'impôt correspondante a été constatée sur l'ensemble de ces produits.

PRODUITS DIVERS

Ils concernent le remboursement, sur la base des coûts réels, de frais engagés par le MEDEF pour d'autres associations (affranchissements, téléphone, etc.), ainsi que des frais de gestion courante.

Dépenses

DÉPENSES (en millions d'euros)	2014	2013
Frais de personnel et de fonctionnement	27,08	28,14
Formations AT/MP	1,30	1,32
Cotisations et subventions	2,40	2,54
Actions et opérations (hors opérations spéciales)	4,35	3,69
Opérations spéciales	1,23	1,27
Amortissements et provisions	1,43	0,93
TOTAL DÉPENSES	37,79	37,89

Le contrôle de gestion permet l'analyse des dépenses selon les pôles et les activités du MEDEF.

85,8 % des dépenses du MEDEF sont consacrées au financement des actions conduites par la Présidence, la Direction Générale et les différentes DGA (direction générales Adjointes) : International et sphère publique, Economie, Social, Organisation en collaboration avec les fonctions transverses - événement / publications / web, affaires publiques et Médias/presse. Les dépenses de **moyens généraux** (électricité, chauffage, entretien, etc.) représentent 10,9 % du total des dépenses du MEDEF. Les **opérations spéciales** comme l'Université d'été, France 2020, 1 million d'emplois, les Assises du Territoire et la mobilisation patronale de décembre 2014 représentent 3,3 % des dépenses.

FRAIS DE PERSONNEL ET DE FONCTIONNEMENT

Depuis fin 2013, le MEDEF a engagé une démarche de limitation des coûts de fonctionnement et de maîtrise de la masse salariale (non remplacement systématique des départs, mobilité interne etc.). Ces mesures ont produit leurs effets en année pleine en 2014 et se sont traduits par une économie de plus d'1 M€ entre 2013 et 2014. Les charges de transition figurent en résultat exceptionnel.

L'effectif moyen du MEDEF en 2014 s'élève à 182,18 : 128,81 cadres, 30,73 «article 36» et 22,64 non cadres. A cet effectif moyen doivent être ajoutés 2,92 collaborateurs en contrat de professionnalisation à durée déterminée, sur le dispositif de la formation tout au long de la vie professionnelle.

En 2013, l'effectif moyen s'élevait à 187,08 plus 16,08 collaborateurs en contrat de professionnalisation à durée déterminée, sur le dispositif de la formation tout au long de la vie professionnelle. Les élus des instances statutaires du MEDEF (Président du MEDEF, Présidents de Commission, membres du Conseil exécutif, du Bureau, etc.) sont des personnes bénévoles qui ne perçoivent aucune rémunération du MEDEF. Les frais de fonctionnement comprennent principalement les dépenses liées au fonctionnement courant des Directions et de l'immeuble avenue Bosquet.

FORMATIONS AT/MP

Le MEDEF reverse intégralement aux MEDEF territoriaux et aux Fédérations la subvention versée par la Cnam au titre des actions de formation pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (AT/MP) réalisées en 2014, conformément aux dispositions de la convention signée courant 2009 entre le MEDEF et la Cnam (cf. Recettes).

COTISATIONS ET SUBVENTIONS

Le MEDEF cotise à plusieurs organismes nationaux (Institut de l'Entreprise, COE Rexecode, etc.), européens et internationaux (BusinessEurope, OIE, BIAC, etc.) dans le cadre de ses missions de promotion des intérêts des entreprises.

Ce poste comprend également les subventions «logistique» des Coordinateurs régionaux de la formation professionnelle (CRFP) qui permettent de couvrir leurs frais logistiques. Ces frais sont pris en compte sur présentation de justificatifs et dans la limite d'un plafond annuel fixé par convention avec les MEDEF régionaux et sont éligibles au Préciput formation.

ACTIONS ET OPÉRATIONS (HORS OPÉRATIONS SPÉCIALES)

Ce poste comprend les dépenses liées à la réalisation des actions conduites par le MEDEF, notamment les colloques professionnels et guides pratiques, ainsi que les actions éligibles aux fonds paritaires (Préciput formation, logement, etc.).

Ce poste inclut également les charges de fonds dédiés (cf. Passif) correspondant à la quote-part des subventions non utilisées en 2014 (Fongefor).

OPÉRATIONS SPÉCIALES

Ce poste comprend l'Université d'été, avec la participation de plus de 6.000 chefs d'entreprise en 2014, la poursuite de l'opération France 2020, le lancement de « 1 million d'emplois », les Assises du Territoire, la mobilisation patronale de décembre 2014 et la mise en place d'outils informatiques (notamment la météo de l'Eco et l'actualisation de la base de données de l'annuaire du MEDEF et l'Intranet).

AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire conformément aux règles comptables et aux décisions prises par le MEDEF. Les dotations aux amortissements des composants de l'immeuble de l'avenue Bosquet restent stables entre 2013 et 2014. La progression des dotations aux amortissements sur les autres immobilisations est liée aux nouveaux aménagements et mobiliers du 2^{ème} étage de l'immeuble Bosquet (Espace Adhérents comprenant des salles de réunion et une salle de téléprésence).

Les provisions comprennent les dotations aux provisions à caractère social (congrés payés et médailles du travail). Pour mémoire, conformément à la décision du Comité financier, le MEDEF avait externalisé en 2013 ses engagements en matière d'indemnité de fin de carrière de ses salariés (IFC) sur un fonds Cardiff en euros chez BNP Paribas. Cette externalisation s'était traduite par une reprise nette de 0,3 M€ ne se retrouvant pas dans les comptes 2014.

Au 31 décembre 2014, les fonds externalisés de 1,04 M€ représentent 86 % des engagements IFC valorisés au taux moyen de rendement net du fonds sur les 5 dernières années, soit 3,49 %. Selon BNP Paribas, le montant externalisé - représentant au moins 80 % des engagements IFC - permet d'envisager sereinement que le contrat ne sera pas sur-provisionné par rapport à l'engagement.

Présentation du bilan

Le bilan présenté ci-après figure en Annexes sous forme synthétique.

Actif

ACTIF (en millions d'euros)	2014	2013
IMMOBILISATIONS	64,81	23,74
Immeuble Bosquet (terrain, structure, gros œuvre, agencements)	61,40	21,45
Agencements et installations	0,85	0,45
Informatique	0,78	0,44
Autres immobilisations corporelles	0,38	0,37
Immobilisations financières	1,40	1,03
CRÉANCES	4,65	4,23
Cotisations à recevoir	1,84	2,39
Subventions à recevoir	2,34	1,55
Divers	0,47	0,29
VALEURS MOBILIÈRES ET BANQUES	44,86	44,21
Valeurs mobilières	44,67	44,09
Banques	0,19	0,12
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	1,27	1,18
TOTAL ACTIF	115,59	73,36

IMMOBILISATIONS

IMMEUBLE BOSQUET, AGENCEMENTS ET INSTALLATIONS, INFORMATIQUE ET AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le MEDEF a engagé une réflexion sur son patrimoine et s'est donc interrogé sur sa valeur, notamment sur celle de son immeuble. Le Comité financier a constaté que la valeur nette comptable du patrimoine du MEDEF était déconnectée de la réalité et ne correspondait pas à la valeur économique.

Aussi, dans un souci de transparence, le Comité financier du 23 mars 2015 a décidé, sur la base des études effectuées en 2014, de réévaluer au 31/12/2014 son actif immobilisé (immeuble et titres détenus dans la SASU ETP) portant ainsi l'immeuble Bosquet à 61,4 M€ (contre une VNC de 20,6 M€) et les titres ETP à 0,8 M€ (contre la valeur historique de 0,5 M€). La valeur vénale des autres éléments de l'actif immobilisé ne diffère pas de leur valeur historique et, en conséquence, n'ont pas donné lieu à une réévaluation.

L'écart de réévaluation ressort à 41,07 M€ et est inscrit au passif du bilan au 31/12/2014. Il n'a pas d'impact sur le compte de résultat, ni d'incidence financière.

L'amortissement de l'immeuble de l'avenue Bosquet (seul ensemble immobilier détenu par le MEDEF) a fait l'objet d'une séparation par principaux composants, conformément à l'avis du CNC de 2004 (ascenseurs, climatisation, menuiserie, etc.).

Les autres immobilisations corporelles, compte tenu de leur importance relative limitée, constituent chacune un tout indissociable (matériel informatique, mobilier, etc.). En effet, aucun élément constitutif de ces biens ne procure au MEDEF d'avantages économiques différents de l'ensemble.

En 2014, les acquisitions d'immobilisations du MEDEF ont concerné des logiciels informatiques pour un montant de 343 K€ et des immobilisations corporelles (matériel informatique, installations et agencements et mobiliers) pour 861 K€.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les titres de participation concernent les 62.365 actions détenues par le MEDEF dans le capital de la société anonyme ETP dont elle est actionnaire à 99,98 % (cf. Annexes). Ces titres ont été réévalués à 0,8 M€ fin 2014 (cf. Actif). A compter du 16 mars 2015, la SA ETP s'est transformée en société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) et le MEDEF en est devenu l'actionnaire unique.

Les immobilisations financières concernent également le versement de la taxe à l'effort de construction réalisé sous forme de prêt, inscrit à l'actif du bilan pour 0,51 M€. Ces versements sont remboursés 20 ans après chaque date de versement, pour leur valeur nominale et sans intérêt.

CRÉANCES

Les cotisations sont appelées trimestriellement auprès des Fédérations professionnelles et des MEDEF territoriaux. Elles sont réglées à terme échu. Le niveau du poste « Cotisations à recevoir » au 31 décembre 2014 est directement lié à la cadence de règlements des adhérents.

Les cotisations dues au titre de 2014 sont apurées en quasi-totalité début 2015.

Les autres créances concernent le solde des subventions sociales restant à recevoir à la suite de la remise des états justificatifs de l'année 2014 aux organismes concernés, conformément aux dispositions prévues par chaque convention signée.

A compter du 1er janvier 2015, le dispositif institué par le décret n°96-702 relatif à la gestion paritaire de la formation professionnelle continue, dont le Fongefor, est supprimé.

La Loi du 5 mars 2014 en son article 31 institue de nouvelles modalités de financement mutualisé des organisations syndicales de salariés et des organisations professionnelles d'employeurs.

Il résulte de ce changement que le solde 2014 de la subvention du Fongefor perçu en 2015 a été constaté en produit à recevoir dans les comptes 2014 (cf. recettes).

VALEURS MOBILIÈRES ET BANQUES

Les placements financiers sont réalisés dans le souci d'une gestion prudente et sans risque, conformément aux décisions du Comité financier. Le MEDEF est une association, c'est la raison pour laquelle est conservé en trésorerie l'équivalent d'une année de recettes.

A fin 2014, le portefeuille est composé de comptes à terme, comptes sur livret et contrats de capitalisation. Les intérêts courus sur le portefeuille sont enregistrés en fin d'année ainsi que la charge d'impôt correspondante.

Il est à noter que les fonds dédiés (cf. Passif, Fonds dédiés) représentent 9,19 M€ dans la trésorerie fin 2014. Aussi, la trésorerie propre au MEDEF s'élève à 35,67 M€, représentant 1 an de fonctionnement.

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance sont liées aux écritures d'inventaire conformément aux principes comptables du Plan comptable général.

Passif

PASSIF (en millions d'euros)	2014	2013
FONDS ASSOCIATIFS	93,20	52,08
Réserves et report à nouveau	52,08	53,27
Ecart de réévaluation	41,07	-
Résultat de l'exercice	0,05	(1,19)
PROVISIONS	3,38	3,40
Provisions sociales et divers (congrés payés, médailles...)	3,38	3,40
FONDS DÉDIÉS	9,19	10,52
DETTES	8,96	7,27
Dettes fournisseurs et charges à payer	4,66	3,15
Dettes fiscales et sociales	2,81	2,41
Dettes diverses	1,49	1,71
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	0,86	0,09
TOTAL PASSIF	115,59	73,36

FONDS ASSOCIATIFS

Les fonds associatifs correspondent aux réserves et au report à nouveau. L'écart de réévaluation correspond à la différence entre la valeur réévaluée du patrimoine du MEDEF et la valeur nette comptable fin 2014, soit 41,07 M€ (cf. Actif). Aucune distribution ne peut être faite auprès des adhérents.

PROVISIONS

Les provisions sociales et divers concernent les congés payés acquis au 31 décembre 2014, les départs de salariés et les médailles du travail. Ces dernières sont établies selon la méthode de calcul de l'engagement actualisé du MEDEF, s'appuyant sur les probabilités de présence des salariés à la date de leur départ.

FONDS DÉDIÉS

Les fonds dédiés correspondent aux subventions affectées notamment au dispositif paritaire de la formation qui n'ont pas été utilisées au moment de la clôture de l'exercice 2014. Ces fonds dédiés sont destinés à être consommés dans l'année à venir, exclusivement au titre des actions correspondant à leur objet.

DETTES

Les dettes fournisseurs et charges à payer sont enregistrées en fonction de l'engagement réalisé à la clôture de l'exercice et, le cas échéant, en fonction des garanties de débits données par le MEDEF aux prestataires.

Les autres dettes concernent notamment les dettes fiscales et sociales courantes liées à la gestion du personnel.

Conformément aux dispositions de l'article L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, le tableau récapitulatif ci-dessous présente, à la clôture de l'exercice au 31 décembre 2014, la décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs du MEDEF par date d'échéance :

Dettes fournisseurs moins de 30 jours	2.079.062 €
Dettes fournisseurs de 30 à 60 jours	434.727 €
Dettes fournisseurs de plus de 60 jours (*)	396.152 €
TOTAL DES DETTES FOURNISSEURS	2.909.941 €

(*) : Les dettes fournisseurs dont l'échéance est supérieure à 60 jours concernent notamment le deuxième appel de la cotisation annuelle de BusinessEurope à régler en juillet 2015 pour 396 K€.

Le total des dettes fournisseurs s'élève donc à 2,91 M€ sur un total de 4,66 M€ de dettes fournisseurs et charges à payer. Les dettes diverses concernent principalement les formations AT/MP de 2014 dont le remboursement aux fédérations et aux MEDEF Territoriaux interviendra dès la validation de l'ensemble des dossiers par la Cnam.

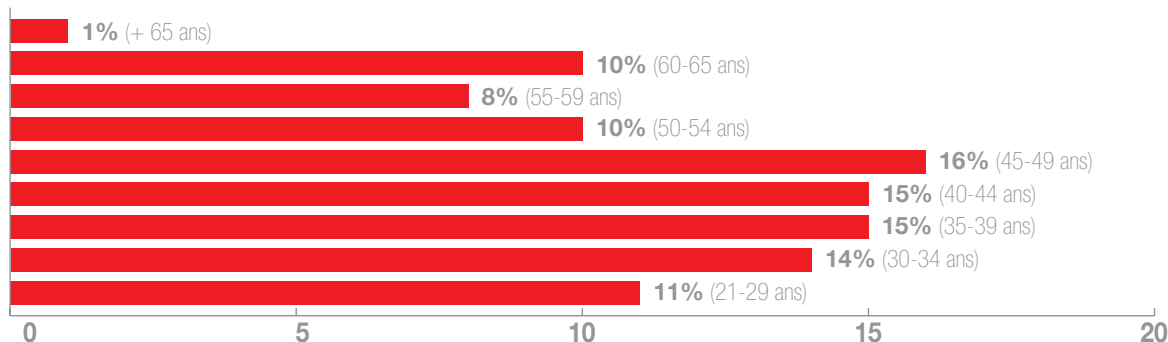
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Les produits constatés d'avance sont liées aux écritures d'inventaire conformément aux principes comptables du Plan comptable général et concernent principalement le financement d'actions éligibles au Préciput Formation engagées en 2014 et réalisées en 2015 pour un montant de 0,8 M€ (cf. Recettes).

Ressources Humaines

UN EFFECTIF SALARIÉ STABLE ET JEUNE

L'effectif moyen du MEDEF en 2014, s'élève à 182,18 collaborateurs pour 187,08 en 2013. Le MEDEF compte en moyenne 128,81 cadres, 30,73 « article 36 » et 22,64 non-cadres. L'effectif est composé de 64 % de femmes et de 36 % d'hommes, avec une moyenne d'âge de 43 ans.



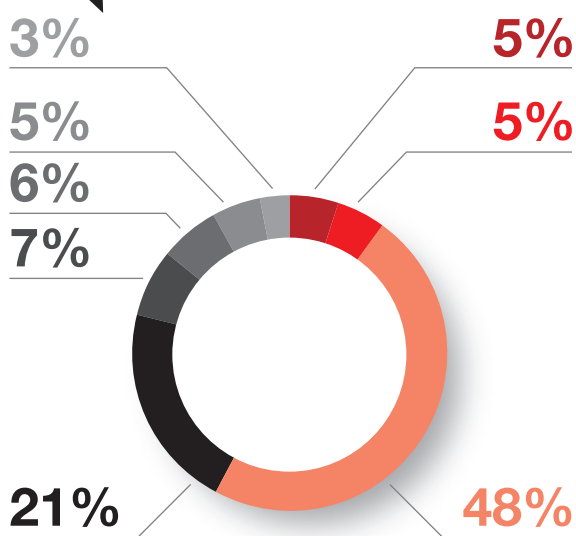
LE PLAN D'ÉPARGNE

Le MEDEF a mis en place, depuis le 1^{er} janvier 2001, un plan d'épargne d'entreprise ouvert à l'ensemble des salariés. L'abondement maximum par salarié et par an est de 611,25 € pour un versement de 765 €. En 2014, 89 collaborateurs ont réalisé un versement. 70 ont bénéficié de l'abondement total. Le total de l'abondement pour 2014 s'élève à 51 273 €.

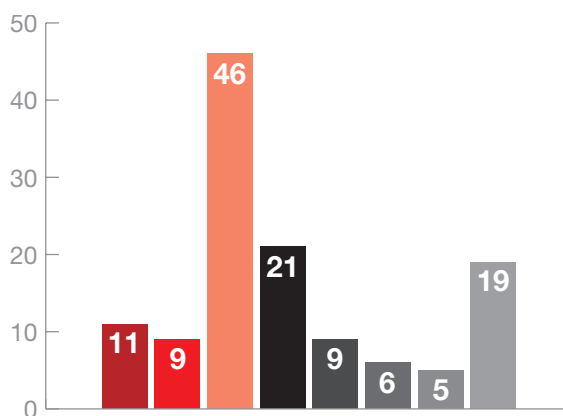
PLAN DE FORMATION 2014

- 97 actions individuelles et collectives.
- 90 collaborateurs ont suivi une ou plusieurs formations :
 - 65 cadres, soit 49 % de la population concernée,
 - 25 non-cadres, soit 48 % de la population concernée.
- Répartition des formations entre hommes et femmes en 2014 :
 - 46 % des collaborateurs,
 - 52 % des collaboratrices.

RÉPARTITION DES ACTIONS DE FORMATION PAR THÈME



NOMBRE DE COLLABORATEURS FORMÉS PAR THÈME



ANNEXES

01

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU COMPTE DE RÉSULTAT

02

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU BILAN

03

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS DU MEDEF AU 31 DÉCEMBRE 2014

04

COMPTES INDIVIDUELS DU MEDEF AU 31 DÉCEMBRE 2014

05

ANNEXE AUX COMPTES INDIVIDUELS 2014 DU MEDEF

06

OBLIGATIONS LIÉES À L'ARTICLE L.2135-2 DU CODE DU TRAVAIL

07

COMPTES INDIVIDUELS 2014 DE LA SOCIÉTÉ ANONYME ETP
BILAN, COMPTE DE RÉSULTAT, ANNEXE, RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

08

COMPTES INDIVIDUELS 2014 DE L'ASSOCIATION ADREE
BILAN, COMPTE DE RÉSULTAT, ANNEXE, RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

09

COMPTES INDIVIDUELS 2013 DE L'ASSOCIATION GSC
BILAN, COMPTE DE RÉSULTAT, ANNEXE, RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

10

LISTE DES ORGANISMES PARITAIRES AUXQUELS PARTICIPE LE MEDEF

11

ASSOCIATIONS ACTIVES À CE JOUR CRÉÉES À L'INITIATIVE DU MEDEF

Nota : Les annexes 4 à 10 constituent les comptes annuels du MEDEF au 31 décembre 2014.

ANNEXE 1 - PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU COMPTE DE RÉSULTAT

Recettes

RECETTES (en millions d'euros)	2014	2013
COTISATIONS	24,35	24,11
Fédérations professionnelles	22,14	21,94
MEDEF Territoriaux	1,99	1,95
Associés et partenaires	0,22	0,22
PRODUITS RÉGIS PAR DES CONVENTIONS OU PAR UN ACCORD NATIONAL ET PRODUITS D'ORGANISMES À GESTION PARITAIRE	13,49	12,99
Préciput formation	9,04	8,55
Préciput logement	0,82	0,83
Formations AT/MP	1,30	1,32
Organismes sociaux et autres	2,33	2,29
AUTRES PRODUITS	1,09	1,07
Produits financiers	0,74	0,77
Produits divers	0,35	0,30
TOTAL RECETTES	38,93	38,17

Dépenses

DEPENSES (en millions d'euros)	2014	2013
Frais de personnel et de fonctionnement	27,08	28,14
Formations AT/MP	1,30	1,32
Cotisations et subventions	2,40	2,54
Actions et opérations (hors opérations spéciales)	4,35	3,69
Opérations spéciales	1,23	1,27
Amortissements et provisions	1,43	0,93
TOTAL DES DÉPENSES	37,79	37,89

Résultat

RÉSULTAT (en millions d'euros)	2014	2013
Résultat courant	1,14	0,28
Résultat exceptionnel	(1,09)	(1,47)
RÉSULTAT GÉNÉRAL	0,05	(1,19)

ANNEXE 2 - PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU BILAN

Actif

ACTIF (en millions d'euros)	2014	2013
IMMOBILISATIONS	64,81	23,74
Immeuble Bosquet (terrain, structure, gros œuvres, agencements)	61,40	21,45
Agencements et installations	0,85	0,45
Informatique	0,78	0,44
Autres immobilisations corporelles	0,38	0,37
Immobilisations financières	1,40	1,03
CRÉANCES	4,65	4,23
Cotisations à recevoir	1,84	2,39
Subventions à recevoir	2,34	1,55
Divers	0,47	0,29
VALEURS MOBILIÈRES ET BANQUES	44,86	44,21
Valeurs mobilières	44,67	44,09
Banques	0,19	0,12
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	1,27	1,18
TOTAL ACTIF	115,59	73,36

Passif

PASSIF (en millions d'euros)	2014	2013
FONDS ASSOCIATIFS	93,20	52,08
Autres réserves et report à nouveau	52,08	53,27
Ecart de réévaluation	41,07	-
Résultat de l'exercice	0,05	(1,19)
PROVISIONS	3,38	3,40
Provisions sociales et divers (congrés payés, retraite...)	3,38	3,40
FONDS DÉDIÉS	9,19	10,52
DETTES	8,96	7,27
Dettes fournisseurs et charges à payer	4,66	3,15
Dettes fiscales et sociales	2,81	2,41
Dettes diverses	1,49	1,71
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	0,86	0,09
TOTAL PASSIF	115,59	73,36

.....

ANNEXE 3 - RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS DU MEDEF AU 31 DÉCEMBRE 2014



**Mouvement des Entreprises de France
MEDEF**
Association loi 1901
55, Avenue BOSQUET – 75330 PARIS CEDEX 07

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Exécutif

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2014, sur :

- Le contrôle des comptes annuels du MEDEF, tels qu'ils sont joints au présent rapport.
- La justification de nos appréciations,
- Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité Financier. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du

résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- le MEDEF a procédé fin 2014 à une réévaluation libre de ses immobilisations corporelles et financières, le point 1.2 de l'annexe apporte les informations sur cette opération.

- le MEDEF insère dans son annexe aux comptes annuels, les informations rendues obligatoires par la loi du 20 août 2008 codifiées à l'article L.2135-2 du code de travail et précisées par l'avis du CNC N°2009-08 du 3 septembre 2009. Cette annexe présente le périmètre retenu, informe de la démarche d'identification et précise le choix retenu à savoir la méthode B dite de l'agrafage. Nos travaux ont consisté à apprécier le caractère significatif des informations mentionnées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III- VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES :

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du comité financier et dans les documents adressés aux membres du conseil exécutif sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Rueil-Malmaison, le 11 mai 2015



Christophe PAYEN
Commissaire aux Comptes

ANNEXE 4 - COMPTES INDIVIDUELS DU MEDEF AU 31 DÉCEMBRE 2014

Bilan Actif

ACTIF (en Euros)	31/12/2014			31/12/2013
	VALEURS BRUTES	AMORT ET PROVISIONS	VALEURS NETTES	
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	2 492 723	2 008 082	484 641	287 874
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	30 700 000		30 700 000	4 177 103
Constructions	27 630 000		27 630 000	17 270 999
Installations techniques, matériel & outillage				
Autres immobilisations corporelles	9 366 319	4 895 200	4 471 119	943 479
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes	126 958		126 958	45 967
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachés à des participations				
Autres titres immobilisés	872 310	15 846	856 464	555 754
Prêts	506 007		506 007	448 634
Autres immobilisations financières	34 135		34 135	11 039
ACTIF IMMOBILISÉ	71 728 452	6 919 128	64 809 324	23 740 849
Stocks et encours				
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
Encours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances & acomptes versés sur commande	43 735		43 735	27 771
Créances				
Créances usagers et comptes rattachés	4 442 465	158 288	4 284 177	4 033 527
Autres créances	327 313		327 313	172 749
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	44 672 710		44 672 710	44 086 545
Disponibilités	185 271		185 271	125 471
Charges constatées d'avance	1 271 017		1 271 017	1 180 441
ACTIF CIRCULANT	50 942 511	158 288	50 784 223	49 626 504
CHARGES À RÉPARTIR				
PRIMES DE REMBOURSEMENT				
ECART DE CONVERSION				
TOTAL ACTIF	122 670 963	7 077 416	115 593 547	73 367 353

Bilan Passif

PASSIF (en Euros)	31/12/2014	31/12/2013
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds associatifs sans droit de reprise (dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissement affectés à des biens renouvelables...)		
Ecart de réévaluation	41 069 127	
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	19 846 396	19 846 396
Report à nouveau	32 215 248	33 408 601
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	46 739	-1 193 352
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds associatif avec droit de reprise :		
- apports		
- legs et donations		
- résultats sous contrôle de tiers financeurs		
Ecart de réévaluation		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (commodat)		
FONDS ASSOCIATIFS	93 177 510	52 061 645
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques	1 556 483	1 036 856
Provisions pour charges	778 428	593 744
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2 334 911	1 630 600
Sur subventions de fonctionnement		
Sur autres subventions	9 194 672	10 523 609
FONDS DÉDIÉS	9 194 672	10 523 609
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 660 131	3 156 276
Dettes fiscales et sociales	3 873 949	4 195 283
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 490 386	1 713 963
Produits constatés d'avance	861 988	85 977
DETTES ET COMPTE DE RÉGULARISATION	10 886 454	9 151 499
ECART DE CONVERSION PASSIF		
TOTAL PASSIF	115 593 547	73 367 353

Résultat - partie 1

COMPTE DE RÉSULTAT (en Euros)	31/12/2014	31/12/2013	ÉCART 2014/2013
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens			
Production vendue de services			
Chiffres d'affaires nets			
Production stockée			
Production immobilisée			
Subvention d'exploitation	13 491 175	12 993 942	497 233
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges	281 352	1 687 183	-1 405 831
Cotisations	24 406 971	24 110 628	296 343
Autres produits (Hors Cotisations)	351 910	264 030	87 880
PRODUITS D'EXPLOITATION	38 531 408	39 055 783	-524 375
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			
Variation de stock (marchandises)			
Achat de matières premières et autres approvisionnements			
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			
Autres achats et charges externes	14 322 142	11 367 913	2 954 229
Impôts, taxes et versements assimilés	2 208 616	2 218 150	-9 534
Salaires et traitements	12 972 881	13 621 935	-649 054
Charges sociales	6 171 705	7 446 270	-1 274 565
Dotations aux amortissements sur immobilisations	1 333 236	1 283 194	50 042
Dotations aux provisions sur immobilisations			
Dotations aux provisions sur actif circulant	111 913	80 771	31 142
Dotations aux provisions pour risque et charges	739 238	966 856	-227 618
Autres charges	2 637 972	2 967 598	-329 626
CHARGES D'EXPLOITATION	40 497 703	39 952 687	545 016
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-1 966 295	-896 904	-1 069 391
Bénéfice attribué ou perte transférée			
Perte supportée ou bénéfice transféré			
Produits financiers de participations			
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	86	86	
Autres intérêts et produits assimilés	863 695	925 206	-61 511
Reprises sur provisions et transfert de charges			
Différences positives de changes	352		352
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
PRODUITS FINANCIERS	864 133	925 292	-61 159
Dotations financières aux amortissements et provisions			
Intérêts et charges assimilés			
Différences négatives de changes	1 927	597	1 330
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
CHARGES FINANCIÈRES	1 927	597	1 330
2 - RÉSULTAT FINANCIER	862 206	924 695	-62 489
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	-1 104 089	27 791	-1 131 880

Résultat - partie 2

COMPTE DE RÉSULTAT (en Euros)	31/12/2014	31/12/2013	ÉCART 2014/2013
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	14 772	25 741	-10 969
Produits exceptionnels sur opérations en capital	5 669	4 000	1 669
Reprises sur provisions et transferts de charges			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	20 441	29 741	-9 300
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	9 342	1 376	7 966
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	33 198	20 518	12 680
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	42 540	21 894	20 646
4- RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-22 099	7 847	-29 946
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			
Impôts sur les bénéfices	156 010	182 109	-26 099
TOTAL DES PRODUITS	39 415 982	40 010 816	-594 834
TOTAL DES CHARGES	40 698 180	40 157 287	540 893
5 - SOLDE INTERMEDIAIRE	-1 282 198	-146 471	-1 135 727
REPORT DES RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS	9 840 007	8 793 126	1 046 881
ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES ATTRIBUEES	8 511 070	9 840 007	-1 328 937
EXCEDENT OU DEFICIT	46 739	-1 193 352	1 240 091
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
PRODUITS			
- Bénévolat			
- Prestations en nature			
- Dons en nature			
TOTAL			
CHARGES			
- Secours en nature			
- Mise à disposition gratuite de biens et services			
- Personnel bénévole			
TOTAL			

ANNEXE 5 - ANNEXE AUX COMPTES INDIVIDUELS DU MEDEF AU 31 DÉCEMBRE 2014

Le bilan avant répartition totalise **115 593 547 €**. Le compte de résultat présente un bénéfice de **46 739 €**. L'exercice d'une durée de **12 mois** couvre l'année civile 2014. Les notes et tableaux présentés, ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

I – PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

1.1. Principes Généraux

- Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2014, ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et à l'avis 2009-07 du 3 septembre 2009 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des organisations syndicales, pris en application de la loi du 20 août 2008.
- La présente annexe comprend les informations rendues obligatoires par la loi du 20 août 2008 et codifiée à l'article L.2135-2 du code du travail.
- L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques sauf pour l'actif immobilisé qui a fait l'objet d'une réévaluation fin 2014 (cf. 1.2).
- Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par

rapport à l'exercice précédent, à l'exception de celles relatives à l'actif immobilisé (cf. 1.2.).

- Le fait générateur de la comptabilisation des cotisations est constitué par les appels de cotisations émis.
- Les comptes sont établis selon le principe de poursuite d'exploitation.

1.2. La réévaluation des immobilisations

Le MEDEF a engagé une réflexion sur son patrimoine et s'est donc interrogé sur sa valeur, notamment celle de son immeuble. Il est apparu que la valeur nette comptable du patrimoine du MEDEF était déconnectée de la réalité et ne correspondait pas à la valeur économique.

Aussi, dans un souci de transparence, le Comité financier du 23 mars 2015 a décidé, sur la base des études effectuées en 2014, de réévaluer au 31/12/2014 son actif immobilisé (immeuble et titres détenus dans la SASU ETP) portant ainsi l'immeuble Bosquet à 61,4 M€ (contre une VNC de 20,6 M€) et les titres ETP à 0,8 M€ (contre la valeur historique de 0,5 M€). La valeur vénale des autres éléments de l'actif immobilisé ne diffère pas de leur valeur historique et, en conséquence, et n'a pas donné lieu à une réévaluation. L'écart de réévaluation ressort à 41,1 M€ et est inscrit au passif du bilan.

II – NOTES SUR LE BILAN

2.1. Immobilisations

Tableau des mouvements des immobilisations (montants bruts)

Actif

IMMOBILISATIONS (en Euros)	31 /12/2013	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	31/12/2014
Immobilisation incorporelles				
Logiciels informatiques	1 730 578,56	209 441,20	17 980,04	1 922 039,72
Site Intranet Internet	428 007,52	134 106,12		562 113,64
Marques & Brevets	8 570,23	-		8 570,23
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 167 156,31	343 547,32	17 980,04	2 492 723,59
Immobilisations corporelles				
Terrains (2)	4 177 103,07	26 522 896,93		30 700 000,00
Immeuble (2)	36 903 454,10	-	9 273 454,10	27 630 000,00
Installations et agencements (2)	5 412 758,82	582 449,02	1 004 335,34	4 990 872,50
Matériel de transport	51 548,54		2 154,19	49 394,35
Matériel de bureau	318 336,66	23 479,02	7 532,24	334 283,44
Matériel informatique	1 102 538,05	129 649,34	64 958,80	1 167 228,59
Matériel de sécurité	153 356,58	24 479,03	7 780,87	170 054,74
Matériel audiovisuel	968 875,05	48 895,75	94 569,48	923 201,32
Mobilier	1 722 831,07	51 823,73	90 144,05	1 684 510,75
Immobilisations de Bruxelles	51 602,07	-	4 828,32	46 773,75
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	50 862 404,01	27 383 672,82	10 549 757,39	67 696 319,44
TOTAL DES IMMOBILISATIONS EN COURS (1)	45 967,07	108 557,22	27 566,61	126 957,68
Immobilisations financières				
Titres de participations (3)	571 599,76	300 710,46	-	872 310,22
Autres immobilisations financières	459 672,67	86 302,20	5 833,20	540 141,67
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	1 031 272,43	387 012,66	5 833,20	1 412 451,89
TOTAL	54 106 799,82	28 222 790,02	10 601 137,24	71 728 452,60

(1) Les mouvements des immobilisations en cours concernent les immobilisations incorporelles pour 78,3 K€ et des immobilisations corporelles pour 48,7 K€.

(2) La réévaluation décidée par le Comité financier concerne l'immeuble Bosquet et s'appuie sur une expertise réalisée par le Cabinet Vif Expertise. L'immeuble Bosquet est évalué à 61,4 M€ soit 30,7 M€ pour le terrain et 30,7 M€ pour la structure de l'immeuble et ses composants (toiture, ascenseur, électricité, etc.). A compter de 2015, la structure de l'immeuble (gros œuvre) de 12,3 M€ ne sera pas amortie en application des dispositions de l'article 322.1 du Nouveau Plan Comptable Général.

(3) Les titres détenus par le MEDEF dans le capital de la Sasu ETP sont inscrits à leur valeur historique de 475 K€. Sur la base des fonds propres fin 2014, la valorisation ressort à 776 K€ au 31/12/2014.

Les immobilisations incorporelles comprennent des logiciels d'application ainsi que les prestations de déploiement et de développement associées.

L'immeuble de l'avenue Bosquet a fait l'objet d'une séparation par principaux composants ainsi que d'une réévaluation (cf. 1.2.). Pour les autres immobilisations corporelles, compte tenu de leur importance relative limitée, ces immobilisations constituent chacune un tout indissociable. En effet, aucun élément constitutif de ces biens ne procure d'avantages économiques différents de l'ensemble, au MEDEF.

Le MEDEF est actionnaire à 99,98 % pour une valeur d'acquisition de 475 344 € de la société commerciale ETP (Editions et Services Techniques Professionnels) au capital social de 499.016 €, dont le siège social est situé au 55, avenue Bosquet – 75330 Paris Cedex 07 (Siren n° 302 518 238). Les capitaux propres d'ETP s'élevaient à 776 204 € au 31/12/2014. Pour information, la société ETP ne verse pas de dividende et la fonction de Président Directeur Général n'est pas rémunérée. La SA ETP s'est transformée en SASU par AG du 16 mars 2015 et le MEDEF en est devenu actionnaire unique.

2.2. Amortissement des immobilisations

Tableau des mouvements des amortissements

AMORTISSEMENTS (en Euros)	31/12/2013	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	31/12/2014
Immobilisation incorporelles				
Logiciels informatiques	1 484 413,85	109 754,77	17 980,04	1 576 188,58
Site Intranet Internet	394 867,86	37 025,50	-	431 893,36
TOTAL DES AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 879 281,71	146 780,27	17 980,04	2 008 081,94
Immobilisations corporelles				
Immeuble	19 632 455,11	816 519,03	20 448 974,14	0,00
Installations et agencements (§2.1)	4 965 866,47	147 536,85	4 047 118,48	1 066 284,84
Matériel de transport	51 548,54	-	2 154,19	49 394,35
Matériel de bureau	283 418,45	10 177,35	7 532,24	286 063,56
Matériel informatique	949 710,82	108 960,29	62 192,53	996 478,58
Matériel de sécurité	87 028,58	22 497,80	7 040,66	102 485,72
Matériel audiovisuel	864 824,33	35 845,32	93 169,75	807 499,90
Mobilier	1 590 480,80	43 083,46	89 068,69	1 544 495,57
Immobilisations de Bruxelles	45 489,89	1 836,07	4 828,32	42 497,64
TOTAL DES AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS CORPORELLES	28 470 822,99	1 186 456,17	24 762 079,00	4 895 200,16
TOTAL	30 350 104,70	1 333 236,44	24 780 059,04	6 903 282,10

Les immobilisations sont amorties linéairement conformément aux règles comptables et aux décisions prises par la Direction du MEDEF.

- Immeuble : Amortissement de la structure à compter du 16/07/2003 et des composants suivant Avis du CNC n° 2004-11 du 23 juin 2004, sur des durées d'amortissement s'échelonnant en fonction de la nature de l'immobilisation (entre 5 et 50 ans).
- Installations et agencements : 5 à 10 ans
- Matériels informatiques : 3 ans
- Logiciels informatiques : 1 et 5 ans
- Site Intranet / Internet : 1 an
- Matériel de transport : 4 ans
- Tous les matériels / Mobilier de bureau : 5 ans à 10 ans
- Immobilisations de Bruxelles : idem Paris

2.3. Etat des créances

ETAT DES CREANCES (en Euros)	MONTANT BRUT AU 31/12/2014	ECHÉANCES	
		JUSQU'À 1 AN	À PLUS D'1 AN
Prêts (1)	506 007,00	-	506 007,00
Dépôt de garantie	34 134,67	23 096,00	11 038,67
CRÉANCES ACTIF IMMOBILISÉ	540 141,67	23 096,00	517 045,67
Subventions	2 340 366,80	2 340 366,80	-
Cotisations	1 999 323,51	1 999 323,51	-
Autres Produits	102 774,85	102 774,85	-
CRÉANCES ET COMPTES RATTACHÉS	4442 465,16	4 442 465,16	-
AVANCES & ACOMPTES VERSÉS SUR COMMANDE	43 734,78	43 734,78	-
Personnel et comptes rattachés	283 539,49	283 539,49	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	10 092,31	10 092,31	-
Débiteurs divers	33 680,83	30 144,50	3 536,33
AUTRES CRÉANCES	327 312,63	323 776,30	3 536,33
TOTAL	5 353 654,24	4 833 072,24	520 582,00

(1) : ce poste concerne principalement le versement de la participation des employeurs à l'effort construction réalisée sous forme de prêt. Au 31/12/2014, ces versements s'élèvent au total à 506 007 €, remboursables 20 ans après chaque date de règlement, pour leur valeur nominale et sans intérêt.

2.4. Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan

PRODUITS À RECEVOIR (en Euros)	31/12/2014	31/12/2013
Cotisations	200 736,00	5 618,00
Subventions (1)	2 340 366,80	1 558 755,20
Autres produits à recevoir	27 549,90	6 556,56
CRÉANCES ET COMPTES RATTACHÉS	2 568 652,70	1 570 929,76
AUTRES CRÉANCES	16 092,31	20 497,86
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT (INTÉRÊTS COURUS À RECEVOIR)	1 147 977,23	491 655,43
TOTAL	3 732 722,24	2 083 083,05

(1) : ce poste comprend le solde de la collecte 2014 du Fongefor versée au 1er semestre 2015 pour 765 464 €. En effet, à compter du 1er janvier 2015, le dispositif institué par le décret n°96-702 relatif à la gestion paritaire de la formation professionnelle continue, dont le Fongefor, est supprimé. La Loi du 5 mars 2014 en son article 31 institue de nouvelles modalités de financement mutualisé des organisations syndicales de salariés et des organisations professionnelles d'employeurs. Il résulte de ce changement que le solde 2014 de la subvention du Fongefor - perçu en 2015 - a été constaté en produit à recevoir dans les comptes 2014.

2.5. Disponibilités

La trésorerie du MEDEF se décompose comme suit :

TRÉSORERIE (en Euros)	31/12/2014	31/12/2013
Disponibilités	185 270,79	125 470,85
Valeurs mobilières de placement	44 672 710,07	44 086 545,15
TOTAL	44 857 980,86	44 212 016,00

Les placements de trésorerie sont effectués sur des produits à capital et taux garantis tels que des comptes à terme, contrat de capitalisation et comptes sur livret. Au 31 décembre 2014, les disponibilités comprennent les fonds dédiés à hauteur de 9,19 M€ (cf. 2.8). Aussi, la trésorerie propre du MEDEF s'élève à 35,67 M€.

2.6. Charges et produits constatés d'avance

COMPTE DE RÉGULARISATION (en Euros)	31/12/2014	31/12/2013
Charges constatées d'avance	1 271 017,43	1 180 440,79
Produits constatés d'avance	861 988,24	85 977,36

Les charges constatées d'avance concernent principalement les abonnements, les cotisations versées, les honoraires, des frais d'assurances, des frais de déplacement 2015 et la maintenance informatique. Les produits constatés d'avance concernent des cotisations reçues au titre de 2014 et des dépenses engagées en 2014 et réalisées en 2015 concernant l'opération « Beau Travail ». Ces dépenses sont éligibles au Fonds dédiés du Préciput Formation pour 781 K€.

Passif

2.7. Fonds associatifs

Les fonds associatifs sont mouvementés par l'affectation du résultat de l'exercice 2013 pour - 1 193 352,24 € conformément aux décisions du Conseil Exécutif du 12 mai 2014 et par la réévaluation de l'actif immobilisé du MEDEF pour 41 069 127,43 € (cf. 1.2). Aucune distribution ne peut être faite auprès des adhérents.

Les excédents sont soit affectés en réserves, soit maintenus en report à nouveau.

2.8. Fonds dédiés

Les fonds dédiés relatifs au dispositif de la Formation sont repris en totalité en début d'exercice et constatés pour leur valeur au 31 décembre 2014.

(en Euros)	AU 31/12/2013	DOTATIONS	REPRISES	AU 31/12/2014
Fonds dédiés	10 523 608,98	8 511 070,00	9 840 007,00	9 194 671,98

2.9. Provisions inscrites au bilan

PROVISIONS (en Euros)	31/12/2013	DOTATIONS	REPRISES	31/12/2014
Médailles du travail	593 744,00	201 377,00	16 693,00	778 428,00
Autres provisions pour risques	1 036 856,00	537 861,00	18 234,00	1 556 483,00
PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES	1 630 600,00	739 238,00	34 927,00	2 334 911,00
Provision pour dépréciation titres de participation	15 846,00	-	-	15 846,00
Provision sur créance	123 276,00	111 913,00	76 901,00	158 288,00
PROVISION POUR DÉPRÉCIATION	139 122,00	111 913,00	76 901,00	174 134,00
TOTAL	1 769 722,00	851 151,00	111 828,00	2 509 045,00

Depuis 2013, conformément à la décision du Comité financier, le MEDEF a externalisé sur un fonds d'assurance Cardif en euros chez BNP Paribas ses engagements en matière d'indemnité de fin de carrière (IFC) de ses salariés.

Au 31 décembre 2014, les fonds versés de 1,04 M€ représentaient 86% des engagements de retraite valorisés au taux moyen de rendement net du fonds sur les 5 dernières années, soit 3,49 %. Selon BNP Paribas, le dépôt de fonds représentant au moins 80% des

estimations IFC permet d'envisager sereinement que le contrat ne sera pas sur-provisionné par rapport à l'engagement.

Les provisions pour médailles du travail comptabilisées sont calculées selon la méthode de calcul de l'engagement actualisé du MEDEF s'appuyant sur les probabilités de présence des salariés à la date de leur départ. Les provisions sur créances concernent les demandes de réductions de cotisations liées à des difficultés particulières soumises au Comité financier.

2.10. Etat des dettes

ETAT DES DETTES (en Euros)	MONTANT BRUT AU 31/12/2014	ECHÉANCES	
		JUSQU'À 1 AN	À PLUS D'1 AN
Fournisseurs	2 909 941,48	2 909 941,48	-
Fournisseurs, factures non parvenues	1 750 188,86	1 675 117,41	75 071,45
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS	4 660 130,34	4 585 058,89	75 071,45
Personnel et comptes rattachés	1 425 288,58	1 425 288,58	-
Sécurité sociale et autres organismes	2 026 644,69	2 026 644,69	-
Impôt société	200 422,43	200 422,43	-
Autres taxes et assimilés	221 593,00	221 593,00	-
DETTES FISCALES ET SOCIALES	3 873 948,70	3 873 948,70	-
AUTRES DETTES	1 490 386,09	1 467 886,09	22 500,00
TOTAL	10 024 465,13	9 926 893,68	97 571,45

2.11. Charges à Payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan

CHARGES À PAYER (en Euros)	31/12/2014	31/12/2013
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 750 188,86	1 081 915,45
Dettes fiscales et sociales (1)	2 164 487,67	2 372 659,83
TOTAL	3 914 676,53	3 454 575,28

(1) Dont provision congés payés de 1 049 445 € au 31 décembre 2014.

Les fournisseurs et charges à payer sont enregistrés en fonction de l'engagement réalisé à la clôture de l'exercice.

III – NOTE SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Produits

3.1. Cotisations

Le calcul des cotisations des Fédérations professionnelles s'effectue sur la base du poids économique représenté par leurs adhérents. Les cotisations des Fédérations ont pour assiette la valeur ajoutée de la profession réalisée sur le territoire français et pondérée par le taux de représentativité de l'organisation professionnelle. La valeur ajoutée ainsi déterminée permet de calculer le montant de la cotisation. Cette dernière est égale à 1,06/10.000^e de la valeur ajoutée représentée par la Fédération professionnelle. La cotisation d'une année (n) est assise sur la valeur ajoutée de l'année précédente (n-1) ou de l'année (n-2) ou de l'année (n-3) ou sur la valeur ajoutée moyenne des trois années précédentes (n-1, n-2 et n-3). La cotisation, estimée sur la base de données provisoire, devient définitive dès la publication des données officielles et donnera lieu à une régularisation financière, le cas échéant, dans les comptes de l'année de régularisation. Le choix pour l'une des périodes de référence est effectué pour une durée de 5 ans.

A l'échéance, chaque Fédération exerce de nouveau son choix pour la période quinquennale suivante. Ce système est effectif pour la première fois dès le calcul des cotisations 2011. Le choix des Fédérations est relativement homogène entre les quatre options : un quart des organisations professionnelles a retenu l'année (n-1), un quart l'année (n-2), 18% l'année (n-3) et un tiers l'option de la valeur ajoutée moyenne des trois années précédentes (n-1, n-2, n-3). Les cotisations 2014 calculées sur la valeur ajoutée (n-1) ou sur la valeur ajoutée moyenne des trois années précédentes sont estimées sur la base de données provisoires et représentent en valeur un total de 8,4M€.

Dès la publication des données officielles, ces cotisations donneront lieu éventuellement à une régularisation financière au titre de 2014, qui sera prise en compte dans les cotisations de l'année de régularisation. Les cotisations 2013 calculées en base (n-1) ou sur la valeur ajoutée moyenne des trois années précédentes ont donné lieu à une régularisation négative de 104 K€, enregistrée en diminution des recettes dans l'exercice 2014.

3.2. Subventions reçues

SUBVENTIONS REÇUES (en Euros)	31/12/2014
Préciput formation	9 037 754,76
Préciput logement	823 778,00
Autres programmes	60 000,00
Organismes sociaux	3 569 642,22
TOTAL	13 491 174,98

3.3. Analyse des ressources

ANALYSE DES RESSOURCES (en Euros)	31/12/2014	%
Cotisations	24 406 971,01	63,5 %
Subventions	13 491 174,98	35,1 %
Autres produits	521 434,35	1,4 %
TOTAL	38 419 580,34	100 %

3.4. Produits financiers

Les produits financiers correspondent aux intérêts encaissés et courus au titre de 2014 sur l'ensemble des valeurs mobilières de placement. La charge d'impôt a été constatée sur l'ensemble des produits financiers correspondants.

3.5. Résultat exceptionnel

Les charges et produits exceptionnels concernent principalement des régularisations au titre des exercices antérieurs et des éléments d'actifs cédés.

Charges

3.6. Autres achats et charges externes

AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (en Euros)	31/12/2014	%
Dépenses ordinaires & programmes	13 520 085,71	94,4 %
Dépenses opérations spéciales	802 056,75	5,6 %
TOTAL	14 322 142,46	100 %

Ces données sont issues de la comptabilité analytique.

3.7. Impôt société

Le MEDEF constate un secteur distinct d'activité fiscalisé qui enregistre principalement les produits

imposables au taux réduit (produits financiers sur valeurs mobilières de placement et loyers). L'impôt société s'élève à 156 010 € au titre de l'année 2014.

IV – AUTRES INFORMATIONS

4.1. Honoraires du commissaire aux comptes

Conformément aux articles R 123-198 9° et R 232-14 17° du code de commerce, le montant des honoraires du commissaire aux comptes inscrit au compte de résultat s'élève à 46.880 € TTC.

4.2. Social

L'effectif moyen à fin 2014 s'élève à 182,18 collaborateurs et se répartit comme suit :

- 128,81 cadres
- 30,73 assimilés cadres
- 22,64 non cadres

Cet effectif moyen est porté à 185,10 en tenant compte des 2,92 collaborateurs en contrat de professionnalisation en 2014.

Au 31 décembre 2014, il reste 17.487 heures non consommées au titre du dispositif du DIF et 1 797 heures ont été acquises au titre de ce dispositif en 2014.

4.3. Indemnités de fin de carrière

Depuis 2013, conformément à la décision du Comité financier, le MEDEF a externalisé sur un fonds d'assurance Cardif en euros chez BNP Paribas ses engagements en matière d'indemnité de fin de carrière (IFC) de ses salariés. Au 31 décembre 2014, les fonds versés de 1,04 M€ représentent 86% des engagements

de retraite valorisés au taux moyen de rendement net du fonds sur les 5 dernières années, soit 3,49 %. Selon BNP Paribas, le dépôt de fonds qui représente au moins 80% des estimations IFC permet d'envisager sereinement que le contrat ne sera pas sur-provisionné par rapport à l'engagement.

4.4. Evaluation des contributions volontaires en nature

Les élus des instances statutaires du MEDEF sont des personnes bénévoles ne percevant aucune rémunération du MEDEF. Au regard de la diversité des missions accomplies et en l'absence d'un système de dénombrement des personnes concernées et de leur temps passé au sein des instances statutaires, une évaluation quantitative ne peut être effectuée avec suffisamment de fiabilité.

En 2014, la MEDEF n'a pas de mise à disposition à titre gratuit par des entités extérieures, ni de mise à disposition de son personnel à d'autres organismes.

4.5. Comodat

Aucune mise à disposition gratuite de biens immobiliers n'est effective au sein du MEDEF.

4.6. Engagements hors bilan

Aucun engagement n'est recensé au 31 décembre 2014.

ANNEXE 6 - OBLIGATIONS LIÉES À L'ARTICLE L.2135-2 DU CODE DU TRAVAIL

Le MEDEF, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, constituée sous forme de confédération entre les organisations professionnelles et territoriales d'entreprises qui adhèrent à ses statuts, publie en annexe à ses comptes les informations rendues obligatoires par la loi du 20 août 2008 et codifiées à l'article L.2135-2 du code du travail.

1 - DÉTERMINATION DU PÉRIMÈTRE D'ENSEMBLE AU SENS DE L'ARTICLE L.2135-2 DU CODE DU TRAVAIL

Conformément à l'avis du Conseil national de la comptabilité (CNC) n° 2009-08 du 3 septembre 2009, « le périmètre d'ensemble est composé de l'organisation syndicale et des personnes morales respectant les deux critères cumulatifs suivants : être contrôlées par l'organisation syndicale au sens de l'article L233-16 du code de commerce et ne pas entretenir avec l'organisation syndicale un lien d'adhésion ou d'affiliation. » En outre, l'avis du CNC précise à l'article 2.2.2. la notion de contrôle : « le contrôle exclusif est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une personne morale (entreprise ou autre) afin de tirer avantage de ses activités. »

Dans le cadre de la détermination du périmètre d'ensemble, le MEDEF a mis en place un processus d'identification des organismes susceptibles d'être concernés. A ce stade, le travail d'approfondissement et d'analyse a permis de conclure sur la nature du contrôle des organismes susceptibles d'être concernés.

L'association dans laquelle le MEDEF désigne une majorité de membres dans les organes d'administration est l'ADREE. Cette association exerce une activité non lucrative qui n'est pas une activité économique. Même si le MEDEF, entité contrôlante, ne tire aucun avantage des activités de cette association, l'ADREE est retenue dans le périmètre d'ensemble du MEDEF.

L'association GSC exerce une activité non lucrative et est administrée par des instances statutaires composées de membres du MEDEF, de la CGPME et de l'UPA. Sur la base des textes, notre analyse a permis de conclure sur le contrôle exercé par le MEDEF sur la GSC et donc à l'inclusion de la GSC dans le périmètre d'ensemble du MEDEF.

Par ailleurs, le MEDEF exerce un contrôle exclusif de la société par actions simplifiée unipersonnelle ETP (Editions et services techniques professionnels) par la détention directe de la totalité du capital. La transformation de la société ETP de SA en SASU a été décidée par son Assemblée Générale du 16 mars 2015. Aussi, selon le premier alinéa de l'article L.2135-2 du code du travail, le MEDEF a identifié la personne morale ETP comme appartenant à son périmètre d'ensemble.

L'association AGS a été créée par la loi n°73-1194 du 27 décembre 1973 et est administrée par des instances statutaires composées notamment de membres du MEDEF et de la CGPME. Le MEDEF cotise à cette association et suivant la réponse du Ministère du Travail en date du 2 juin 2009 au Conseil National de la Comptabilité, la question de l'inclusion dans le périmètre d'ensemble est posée en raison de la nature syndicale ou non de l'objet de l'AGS, association régie par les dispositions du code du Travail. La Commission des Etudes Juridiques du CNCC a été saisie en octobre 2014 et n'a pas encore rendu d'avis suite à notre question. A ce stade, et dans l'attente d'éléments d'analyse plus précis, l'AGS n'est pour l'instant pas retenue dans le périmètre d'ensemble du MEDEF.

Les organismes paritaires, c'est-à-dire les organismes dont la gestion est assurée également par les représentants des employeurs et des salariés, ne sont pas, par définition, contrôlés par une seule organisation syndicale et n'entrent pas dans le périmètre d'ensemble du MEDEF. Toutefois, conformément à l'avis n° 2009-08 du CNC, le MEDEF indique en annexe la liste des organismes paritaires auxquels il participe.

Selon la note de présentation de l'avis du CNC n° 2009-08 du 3 septembre 2009, « il est précisé que par définition, l'influence notable ne peut trouver à s'appliquer en l'absence de liens capitalistiques. Par conséquent, il n'est pas possible d'envisager qu'une personne morale de type association puisse être considérée sous influence notable. »

Par souci de transparence, les structures qui n'entrent pas dans le périmètre du MEDEF tel que défini par l'article L.2135-2 font néanmoins l'objet d'une information détaillée en annexe du rapport de gestion 2014.

2 - MÉTHODE RETENUE PAR LE MEDEF AU SENS DE L'ARTICLE L.2135-2 DU CODE DU TRAVAIL

Conformément au choix donné par l'article L.2135-2 du code du travail, le MEDEF opte pour la méthode dite « B » et annexe à ses propres comptes individuels, les comptes individuels certifiés de la société ETP, personne morale contrôlée et incluse dans la définition du périmètre d'ensemble du MEDEF (cf. ci-dessus).

La société ETP, société commerciale, porte les activités commerciales qui ne rentrent pas dans l'objet du MEDEF, association loi 1901 sans but lucratif. Ces activités, telles que le sponsoring de l'Université d'été et l'Académie du MEDEF, sont réalisées par la société ETP afin qu'aucune d'entre elles ne soient exercées au sein du MEDEF. La présentation des comptes ETP en annexe apporte une information claire et lisible des activités commerciales.

La société ETP clôture ses comptes au 31 décembre 2014 et par résolution en date du 26 mars 2015, les comptes 2014 ont été approuvés par l'actionnaire unique. Le bilan, le compte de résultat et l'annexe portant sur l'exercice 2014 de la société ETP ainsi que le rapport général du commissaire aux comptes y afférent, figurent dans la présente annexe aux comptes individuels du MEDEF (cf. annexe).

3 - INFORMATIONS RELATIVES À LA SOCIÉTÉ ETP

La société ETP est une société par actions simplifiée unipersonnelle au capital social de 499.016 €, dont le siège social est situé au 55, avenue Bosquet – 75330 Paris Cedex 07 (Siren n° 302 518 238).

En date du 16 mars 2015, la société anonyme ETP s'est transformée en société par actions simplifiée unipersonnelle et le MEDEF, représenté par Michel Guilbaud, en est devenu l'actionnaire unique. Le contrôle exclusif de la société ETP par le MEDEF résulte de la détention directe de la totalité des droits de vote, soit 62377 actions au total. Le MEDEF a désigné Carole Ozenne pour occuper la fonction non rémunérée de Présidente d'ETP.

Le résultat comptable 2014 est bénéficiaire de 36.213 € et les fonds propres s'élèvent à 776.204 €.

Le commissaire aux comptes chargé du contrôle légal des comptes de la société ETP est la société anonyme SOGESSOR, située au 6, rue Carnot – 60200 Compiègne et représentée par Jean-Christophe Garrigoux. La société ETP ne verse pas de dividende, ni jetons de présence.

4 - INFORMATIONS RELATIVES À L'ASSOCIATION ADREE

L'ADREE, dont le siège social est au 55, avenue Bosquet – 75330 Paris Cedex 07 - est une association loi 1901 ayant pour titre « Association pour le Développement des Relations Education-Entreprise ». L'objet de l'association est de contribuer par tous moyens appropriés au développement des relations entre l'éducation et l'entreprise dans la durée, notamment à travers des actions menées dans le cadre de la Semaine Ecole-Entreprise.

L'ADREE a notamment pour mission :

- d'impliquer au niveau national, régional et territorial des chefs d'entreprise dans la mise en œuvre d'actions de rapprochement Education-Entreprise ;
- de collecter auprès d'entreprises et d'organismes collecteurs répartiteurs une partie de la taxe d'apprentissage éligible au titre de l'orientation professionnelle ;
- d'assurer le financement d'actions propres à favoriser la mise en œuvre, le développement et la promotion d'actions de rapprochement Education-Entreprise et notamment la Semaine Ecole-Entreprise.

En date du 23 avril 2015, l'assemblée générale de l'ADREE a approuvé les comptes 2014.

Le commissaire aux comptes est le cabinet Christophe Payen situé au 135 rue Danton – Bat D2 – 92500 Rueil Malmaison.

5 - INFORMATIONS RELATIVES À L'ASSOCIATION GSC

La GSC, dont le siège social est au 42, avenue de la Grande Armée – 75017 Paris, est une association loi 1901 ayant pour titre « Association pour la garantie sociale des chefs et des dirigeants d'entreprises ».

L'Association pour la Garantie Sociale des Chefs et des Dirigeants d'Entreprises (GSC) a pour objet :

- la souscription de contrats d'assurance de groupe en cas de chômage (dénommé le régime de garantie chômage) au bénéfice des chefs d'entreprises en nom personnel et dirigeants d'entreprises mandataires sociaux, non couverts par le régime de l'Unedic, en vue de l'adhésion de ces derniers, notamment en application des articles L144-1 et suivants du Code des assurances ;
- la promotion des garanties du régime GSC, en qualité d'intermédiaire d'assurance, en application des articles L.511-1-I et suivants du Code des assurances ;
- la signature de toute convention à cet effet ;
- l'exercice de toutes activités ou toutes opérations en rapport avec ledit régime de garantie chômage, dans l'intérêt des chefs d'entreprise en nom personnel et dirigeants d'entreprise adhérents à ce régime.

En date du 2 octobre 2014, l'assemblée générale de la GSC a approuvé les comptes 2013.

Le commissaire aux comptes est la société Mercure & Rodach Management Conseils située au 50 rue de Monceau – 75008 Paris.

ANNEXE 7 - COMPTES INDIVIDUELS 2014 DE LA SOCIÉTÉ ANONYME ETP

(Bilan, compte de résultat, annexe, rapport du commissaire aux comptes)

Bilan Actif

SA EDIT. ET SERV. TECH. PROF.

Période du 01/01/14 au 31/12/14
Edition du 25/02/15

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2014	Net (N-1) 31/12/2013
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	156 191	150 518	5 673	
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	156 191	150 518	5 673	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres immobilisations corporelles	21 337	19 133	2 204	4 618
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	21 337	19 133	2 204	4 618
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	1 395		1 395	1 395
Autres immobilisations financières				
TOTAL immobilisations financières :	1 395		1 395	1 395
ACTIF IMMOBILISÉ	178 923	169 651	9 272	6 013
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises	169 221	165 837	3 384	3 151
TOTAL stocks et en-cours :	169 221	165 837	3 384	3 151
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	340		340	4 439
Créances clients et comptes rattachés	372 673	5 788	366 885	250 458
Autres créances	98 148		98 148	65 990
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	471 161	5 788	465 373	320 887
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	524 897		524 897	584 730
Disponibilités	9 044		9 044	7 395
Charges constatées d'avance	5 178		5 178	5 966
TOTAL disponibilités et divers :	539 118		539 118	598 092
ACTIF CIRCULANT	1 179 501	171 624	1 007 876	922 129
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	1 358 424	341 275	1 017 148	928 142

Bilan Passif

SA EDIT. ET SERV. TECH. PROF.

Période du 01/01/14 au 31/12/14
Edition du 26/02/15

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2014	Net (N-1) 31/12/2013
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 499 016	499 016	499 016
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	49 902	49 902
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	154 868	154 868
Report à nouveau	36 205	18 916
Résultat de l'exercice	38 213	17 289
TOTAL situation nette :	776 204	739 990
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	776 204	739 990
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	1 778	1 199
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 778	1 199
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
TOTAL dettes financières :		
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	80 815	62 973
Dettes fiscales et sociales	128 551	98 260
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	30 000	
TOTAL dettes diverses :	239 166	161 232
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		25 721
DETTES	239 166	186 953
Écarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	1 017 148	928 142

SOGESSOR
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale d'Amiens
6, rue Carnot
60200 COMPIEGNE

Compte de Résultat (Première Partie)

SA EDIT. ET SERV. TECH. PROF.

Période du 01/01/14 au 31/12/14

Edition du 26/02/15

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2014	Net (N-1) 31/12/2013
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens	25 640		25 640	6 076
Production vendue de services	2 004 395	5 000	2 009 395	1 937 331
Chiffres d'affaires nets	2 030 035	5 000	2 035 035	1 943 407
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			2 631	3 116
Autres produits			792	1
PRODUITS D'EXPLOITATION			2 038 459	1 946 523
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises (et droits de douane)				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnement				
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)				
Autres achats et charges externes			1 675 977	1 659 067
TOTAL charges externes :			1 675 977	1 659 067
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			4 221	5 926
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			202 759	157 541
Charges sociales			87 959	66 952
TOTAL charges de personnel :			290 718	224 493
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			13 618	16 976
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			13 568	14 138
Dotations aux provisions pour risques et charges				
TOTAL dotations d'exploitation :			27 186	31 113
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			5 142	6 101
CHARGES D'EXPLOITATION			2 003 243	1 926 700
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			35 216	19 823

SOGESSOR

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Nationale des Commissaires
6, rue Carnot
60200 COMPIEGNE

Compte de Résultat (Seconde Partie)

SA EDIT. ET SERV. TECH. PROF.

Période du 01/01/14 au 31/12/14
Édition du 26/02/15

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2014	Net (N-1) 31/12/2013
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	35 216	19 823
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		2 658
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	1 400	445
	5 321	3 103
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	1	
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	1	
	1	
RÉSULTAT FINANCIER	5 320	3 103
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	40 535	22 926
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	565	
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	565	
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		3 165
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	579	514
	579	3 679
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(14)	(3 679)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	4 308	1 958
TOTAL DES PRODUITS	2 044 344	1 949 627
TOTAL DES CHARGES	2 008 131	1 932 337
BÉNÉFICE OU PERTE	36 213	17 289

- ANNEXE AUX COMPTES - 31/12/2014 -

Le bilan avant répartition totalise 1 017 148, 27 euros.

Le compte de résultat présente un bénéfice de 36 213, 32 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014.

Les notes et tableaux présentés, ci-après, font partie intégrante des comptes annuels, qui ont été établis par le Conseil d'Administration.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices en présumant la continuité de l'exploitation.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

2 - CAPITAL SOCIAL

Toutes les actions composant le capital Social sont de mêmes catégories.

Le capital est composé de 62 377 actions de 8,00 € chacune à la suite d'une augmentation de capital réalisée le 20 décembre 2001.

Il n'existe pas de parts bénéficiaires.

3 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN (cf. annexe)

- Provision pour risques et charges :

Conformément à la nouvelle réglementation comptable, la provision pour « Médaille du travail » constituée en 2004, s'élève à 1 778 € au 31 décembre 2014.

- Provision sur stock :

Une provision sur les stocks a été comptabilisée (165 837 €) au 31 décembre 2014 pour couvrir la dépréciation des ouvrages en stock.

- Provision sur créances :

Les provisions pour risques sur créances clients s'élèvent à 5 788 € à fin 2014.

ETP (Editions et services techniques professionnels)

4 - ETAT DES IMMOBILISATIONS (cf. annexe)

5 - ETAT DES AMORTISSEMENTS (cf. annexe)

6 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations ont été comptabilisées à leur valeur d'acquisition. Elles correspondent à des logiciels (et leur mise à jour) pour 156 190, 81 euros.

Les logiciels sont amortis à hauteur de 150 518, 05 euros au 31/12/2014.

7 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La nature des biens utilisés par l'entreprise constitue un tout indissociable.

En effet, ces biens ne procurent aucun avantage économique différent à l'entreprise.

Par ailleurs, en application du règlement 05-09 du CRC, relatif à la méthode simplifiée de traitement des immobilisations non décomposables, les durées d'utilisation prévues sont identiques à celles retenues avant l'application des nouvelles règles. En conséquence, les plans d'amortissement restent inchangés.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

Les durées d'amortissement les plus généralement retenues sont :

- agencement :	4 ans
- mobilier de bureau :	5 ans et 10 ans
- matériel informatique :	3 ans
- matériel de bureau :	4 ans à 10 ans

8 - STOCK ET EN-COURS

Le stock est intégralement constitué d'ouvrages.

9 - CREANCES ET DETTES (cf. annexe)

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances liées au versement en prêt de l'investissement pour effort de construction (1 395 €) et aux clients douteux (6 904 €) sont estimés à plus d'un an.

Les autres créances, ainsi que toutes les dettes sont estimées à moins d'un an.

10 - AVANCES AUX DIRIGEANTS

Conformément aux dispositions légales, aucune avance ou crédit n'a été alloué aux dirigeants de la Société.

11 - FISCALITE DIFFEREE

Il n'existe aucun élément de fiscalité différée.

SOGESSOR
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale d'Amiens
6, rue Carnot
60200 COMPIEGNE

ETP (Editions et services techniques professionnels)

12 - GARANTIE, ENGAGEMENT FINANCIER, CREDIT BAIL

- Garantie donnée : néant
- Engagement financier hors crédit bail : néant
- Crédit bail immobilier : néant
- Crédit bail mobilier : néant

SOGESSOR
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale d'Amiens
6, rue Carnot
60200 COMPIEGNE

13 – AUTRES INFORMATIONS

- Social :

L'effectif moyen à fin 2014 s'élève à 4,90 collaborateurs dont 1,9 cadre et 3 non cadres.

Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) a été comptabilisé en diminution des charges de personnel (en réduction des charges sociales) pour un montant de 8 632 € au 31/12/2014.

80 heures ont été acquises en 2014 au titre du dispositif du DIF. Au 31 décembre 2014, il reste 292 heures non consommées au titre du dispositif du DIF.

- Honoraires du Commissaire aux comptes :

Conformément aux articles R 123-198 9° et R 232-14 17° du code de commerce, le montant des honoraires du commissaire aux comptes inscrit au compte de résultat s'élève à 8 600 € HT.

- Informations post-bilan :

La société ETP va être transformée en Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle (SASU). Une Assemblée Générale Extraordinaire va se tenir au cours du premier trimestre 2015 afin de voter cette transformation.

Provisions Inscrites au Bilan

SA EDIT. ET SERV. TECH. PROF.

Période du 01/01/14 au 31/12/14
Edition du 26/02/15

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Provisions fiscales pour implantation à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 Provisions fiscales pour implantation à l'étranger constituées après le 1.1.1992 Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Provisions pour litiges Prov. pour garant. données aux clients Prov. pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Prov. pour pensions et obligat. simil. Provisions pour impôts Prov. pour renouvellement des immo. Provisions pour gros entretien et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres prov. pour risques et charges	1 199	579		1 778
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	1 199	579		1 778
Prov. sur immobilisations incorporelles Prov. sur immobilisations corporelles Prov. sur immo. titres mis en équival. Prov. sur immo. titres de participation Prov. sur autres immo. financières Provisions sur stocks et en cours Provisions sur comptes clients Autres provisions pour dépréciation	154 375 6 313	11 568 2 000	106 2 525	165 837 5 788
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	160 688	13 568	2 631	171 824
TOTAL GÉNÉRAL	161 887	14 147	2 631	173 402

Immobilisations

SA EDIT. ET SERV. TECH. PROF.

Période du 01/01/14 au 31/12/14

Edition du 26/02/15

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	143 739		14 182
TOTAL immobilisations incorporelles :	143 739		14 182
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier	22 310		2 695
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	22 310		2 695
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	1 395		
TOTAL immobilisations financières :	1 395		
TOTAL GÉNÉRAL	167 444		16 877

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement				
Autres immobilisations incorporelles		1 730	156 191	
TOTAL immobilisations incorporelles :		1 730	156 191	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Install. techn., matériel et out. industriels				
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.		3 667	21 337	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :		3 667	21 337	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalences				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immo. financières			1 395	
TOTAL immobilisations financières :			1 395	
TOTAL GÉNÉRAL		5 397	178 923	

Amortissements

SA EDIT. ET SERV. TECH. PROF.

Période du 01/01/14 au 31/12/14
Edition du 26/02/15

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.				
Autres immobilisations incorporelles	143 739	8 509	1 730	150 518
TOTAL immobilisations incorporelles :	143 739	8 509	1 730	150 518
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techn. et outillage industriel				
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.	17 692	5 109	3 667	19 133
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :	17 692	5 109	3 667	19 133
TOTAL GÉNÉRAL	161 431	13 618	5 397	169 651

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL immobilisations incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier			
Emballages récupérables et divers			
TOTAL immobilisations corporelles :			
Frais d'acquisition de titres de participations			
TOTAL GÉNÉRAL			

Produits à Recevoir

SA EDIT. ET SERV. TECH. PROF.

Période du 01/01/14 au 31/12/14
Edition du 26/02/15

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances	
Créances clients et comptes rattachés	43 123 ✓
Personnel	
Organismes sociaux	1 162
État	
Divers, produits à recevoir	
Autres créances	
Valeurs Mobilières de Placement	
Disponibilités	4 604
TOTAL	49 088

SOGESSOR
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Française d'Amiens
6, rue Carnot
60200 COMPIEGNE

Charges à Payer

SA EDIT. ET SERV. TECH. PROF.

Période du 01/01/14 au 31/12/14
Edition du 26/02/15

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit Emprunts et dettes financières divers Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Disponibilités, charges à payer Autres dettes	47 613 28 220
TOTAL	75 833

Charges et Produits Constatés d'Avance

SA EDIT. ET SERV. TECH. PROF.

Période du 01/01/14 au 31/12/14
Edition du 26/02/15

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	5 178	
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	5 178	

État des Échéances des Créances et Dettes

SA EDIT. ET SERV. TECH. PROF.

Période du 01/01/14 au 31/12/14
Edition du 26/02/15

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	1 395		1 395
Autres immobilisations financières			
TOTAL de l'actif immobilisé :	1 395		1 395
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux	6 904		6 904
Autres créances clients	365 769	365 769	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 162	1 162	
État - impôts sur les bénéfices	6 280	6 280	
État - Taxe sur la valeur ajoutée	90 529	90 529	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	178	178	
TOTAL de l'actif circulant :	470 821	463 917	6 904
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	5 178	5 178	
TOTAL GÉNÉRAL	477 394	469 095	8 299

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	80 615	80 615		
Personnel et comptes rattachés	18 130	18 130		
Sécurité sociale et autres organismes	44 485	44 485		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	61 985	61 985		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	3 950	3 950		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	30 000	30 000		
Dettes représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GÉNÉRAL	239 166	239 166		



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**
de l'exercice clos le 31 décembre 2014

Mesdames,
Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société **Éditions et Services techniques professionnels – ETP**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi,

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1°/ OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligence permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2°/ JUSTIFICATION DE NOS APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

.../...



**Éditions et Services
Techniques professionnels
ETP 2014**

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3°/ VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à COMPIEGNE, le 9 Mars 2015

**SOGESSOR,
Commissaire aux Comptes**

Jean-Christophe GARRIGOUX
Commissaire aux comptes, Associé

ANNEXE 8 - COMPTES INDIVIDUELS 2014 DE L'ASSOCIATION ADREE

(Bilan, compte de résultat, annexe, rapport du commissaire aux comptes)

ADREE - comptes clos au 31 décembre 2014

BILAN 2014 (en Euros)					
ACTIF	2014	2013	PASSIF	2014	2013
Actif Immobilisé	-	-	Fonds Propres		
			Report à nouveau	(4 803,63)	(2 681,94)
			Résultat de l'Exercice	(4 935,73)	(2 121,69)
				(9 739,36)	(4 803,63)
			Fonds dédiés	19 696,77	10 361,50
Créances	-	-	Dettes		
			Fournisseurs	198 287,24	235 554,36
			Charges à payer	201,00	367,00
				198 488,24	235 921,36
Disponibilités					
Valeurs Mobilières de Placement	-	38 176,13			
Banques	207 884,30	202 741,75			
	207 884,30	240 917,88			
Charges constatées d'avance	561,35	561,35	Produits constatés d'avance	-	-
TOTAL GENERAL	208 445,65	241 479,23	TOTAL GENERAL	208 445,65	241 479,23

COMPTE DE RESULTAT 2014 (en Euros)					
CHARGES	2014	2013	PRODUITS	2014	2013
Charges d'exploitation			Produits d'exploitation		
Rapprochement Education - Entreprises : actions en régions	195 685,29	238 423,01	Collecte taxe apprentissage	205 021,16	203 759,00
Action "Forum Education Entreprise"	-	23 660,26			
Frais administratifs	6 261,35	4 145,40			
	201 946,64	266 228,67			
Dotation fonds dédiés	19 696,77	10 361,50	Reprise fonds dédiés	10 361,50	68 685,77
	221 643,41	276 590,17		215 382,66	272 444,77
Charges financières	-	-	Produits financiers	1 426,02	2 190,71
Charges exceptionnelles	-	-	Produits exceptionnels	100,00	100,00
Impôt sur les sociétés	201,00	267,00			
			Déficit de l'exercice	4 935,73	2 121,69
TOTAL GENERAL	221 844,41	276 857,17	TOTAL GENERAL	221 844,41	276 857,17

Annexe aux comptes de l'A.D.R.E.E. au 31 décembre 2014

Le bilan avant répartition totalise 208 446 Euros.
Le compte de résultat présente un déficit de 4 936 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014.

Les notes et tableaux présentés, ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

1 – Principes, règles et méthodes comptables

Principes Généraux

1.1. Les comptes annuels de l'exercice clos le 31-12-2014, ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

1.2. L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

Règles spécifiques ou changements de méthodes

1.3. Fournisseurs et charges à Payer

Les Fournisseurs et charges à payer sont enregistrés en fonction de l'engagement réalisé à la clôture de l'exercice.

1.4. Capitaux Propres

Les capitaux propres diminuent de 2 122 € correspondant à l'affectation du résultat de l'exercice 2013, conformément aux décisions de l'Assemblée Générale ordinaire du 18 novembre 2014.

1.5. Produits Financiers

Les intérêts issus des placements type compte épargne ou livret ont été comptabilisés au 31/12/2014.

2 – Fonds dédiés

Tableau des fonds dédiés

FONDS DEDIES	Au 31/12/2013	Dotations	Reprises	Au 31/12/2014
Fonds dédiés - Reliquat TA collectée	10 361,50	19 696,77	10 361,50	19 696,77

3 – Charges et produits constatés d'avance

Libellé	Au 31/12/2013	Au 31/12/2014
Charges constatées d'avance	561,35	561,35
Produits constatés d'avance		

4 – Echéances des créances et des dettes

	Montant	Échéances	
		jusqu'à 1 an	à plus d'1 an
Etat des créances			
Charges constatées d'avance	561,35	561,35	-
Total	561,35	561,35	-
Etat des dettes			
Fournisseurs et comptes rattachés	198 287,24	198 287,24	-
Dettes fiscales	201,00	201,00	-
Total	198 488,24	198 488,24	-

5 – Produits à recevoir et Charges à payer

Produits à recevoir	
Disponibilités - Intérêts à recevoir	0,00
Total	0,00

Charges à payer	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	156 132,58
Dettes fiscales et sociales	0,00
Total	156 132,58

6 – Analyse des ressources

	Au 31/12/2014	%
Collecte Taxe Apprentissage	205 021,16	94,5%
Produits financiers	1 426,02	0,7%
Produits exceptionnels	100,00	0,0%
Reprise fonds dédiés / collecte TA	10 361,50	4,8%
	216 908,68	100,0%

7 – Impôt Société

L'impôt société 2014 s'élève à 201 €.

8 – Autres informations

Les honoraires de commissariat aux comptes pour l'exercice 2014 s'élèvent à 2 040 €.

Evaluation des contributions volontaires en nature : Les membres des instances statutaires de l'ADREE sont des personnes bénévoles ne percevant aucune rémunération à ce titre. Au regard de la diversité des missions accomplies, une évaluation quantitative ne peut être réalisée.

Commodat : Aucune mise à disposition gratuite de biens immobiliers n'est effective au sein de l'ADREE.

Engagements hors bilan : Aucun engagement.



Cabinet
Christophe PAYEN

A.D.R.E.E.

Association loi de 1901
55, Avenue BOSQUET

75007 – PARIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
COMPTES ANNUELS.
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014**

Mesdames et Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale 18 novembre 2014, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- Le contrôle des comptes annuels de l'association " A.D.R.E.E.", tels qu'ils sont joints au présent rapport.
- Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration de l'association A.D.R.E.E. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS :

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et le cas échéant sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation des comptes

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES :

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Rueil-Malmaison, le 2 avril 2015



Christophe PAYEN
Commissaire aux Comptes

ANNEXE 9 - COMPTES INDIVIDUELS 2013 DE L'ASSOCIATION GSC

(Bilan, compte de résultat, annexe, rapport du commissaire aux comptes)

ASS GSC

Période du 1 janvier 2013 au 31 décembre 2013

Plaquette association

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/13	Net au 31/12/12
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	23 065	8 194	14 871	1 537
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acom				12 014
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	74 345	52 406	21 939	22 675
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	26 041		26 041	26 502
ACTIF IMMOBILISE	123 451	60 600	62 851	62 728
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés				
Autres créances	18 611		18 611	192 691
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instrument de trésorerie				
Disponibilités	132 755		132 755	58 787
Charges constatées d'avance	47 155		47 155	46 623
ACTIF CIRCULANT	198 521		198 521	298 101
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	321 972	60 600	261 372	360 829

Comptes ayant fait l'objet
de notre rapport annuel

Bilan

	Net au 31/12/13	Net au 31/12/12
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	54 998	54 998
Report à nouveau	-358	-358
RESULTAT DE L'EXERCICE		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	54 639	54 639
Apports	30 490	30 490
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise	30 490	30 490
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	30 490	30 490
Provisions pour risques	12 500	13 750
Provisions pour charges		4 800
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	12 500	18 550
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires	7 115	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	7 115	
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	27 628	29 431
Dettes fiscales et sociales	115 160	100 471
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	13 840	127 247
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
DETTES	163 743	257 150
Ecart de conversion - Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	261 372	360 829

Comptes ayant fait l'objet
de notre rapport annuel

Compte de résultat

	du 01/01/13 au 31/12/13 12 mois	%	du 01/01/12 au 31/12/12 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises						
Production vendue						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	943 701	100,00	861 503	100,00	82 198	9,54
Reprises et Transferts de charge	27 821	2,95	7 500	0,87	20 321	270,95
Cotisations						
Autres produits	4		30		-25	-85,73
Produits d'exploitation	971 526	102,95	869 032	100,87	102 494	11,79
Achats de marchandises						
Variation de stock de marchandises						
Achats de matières premières						
Variation de stock de matières premières						
Autres achats non stockés et charges externes	422 476	44,77	348 098	40,41	74 378	21,37
Impôts et taxes	30 989	3,28	36 298	4,21	-5 309	-14,63
Salaires et Traitements	305 278	32,35	288 280	33,46	16 998	5,90
Charges sociales	176 666	18,72	170 858	19,83	5 808	3,40
Amortissements et provisions	29 335	3,11	27 785	3,23	1 551	5,58
Autres charges	119	0,01	904	0,10	-785	-86,81
Charges d'exploitation	964 863	102,24	872 222	101,24	92 641	10,62
RESULTAT D'EXPLOITATION	6 663	0,71	-3 190	-0,37	9 853	-308,86
Opérations faites en commun						
Produits financiers	1 337	0,14	1 751	0,20	-414	-23,62
Charges financières						
Résultat financier	1 337	0,14	1 751	0,20	-414	-23,62
RESULTAT COURANT	8 000	0,85	1 561	-0,17	9 439	-655,84
Produits exceptionnels						
Charges exceptionnelles						
Résultat exceptionnel	-8 000	-0,85	1 439	0,17	-9 439	-655,84
Impôts sur les bénéfices						
Report des ressources non utilisées						
Engagements à réaliser						
EXCEDENT OU DEFICIT						
Contribution volontaires en nature						
Bénévolat						
Prestations en nature						
Dons en nature						
Total des produits						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite						
Personnel bénévole						
Total des charges						

Comptes ayant fait l'objet
de notre rapport annuel

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : GSC

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2013, dont le total est de 261 372 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un résultat de 0 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2013 au 31/12/2013.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 28/03/2014 par le bureau de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2013 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 12 mois
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 3 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Comptes ayant fait l'objet
de notre rapport annuel

Règles et méthodes comptables

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2013 a été constaté pour un montant de 4 311 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	14 167	20 912	12 014	23 065
Immobilisations incorporelles	14 167	20 912	12 014	23 065
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	28 238			28 238
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	46 887	8 522	9 301	46 107
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	73 125	8 522	9 301	74 345
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	26 502		461	26 041
Immobilisations financières	26 502		461	26 041
ACTIF IMMOBILISE	115 794	29 434	21 776	123 451

Comptes ayant fait l'objet
de notre rapport annuel

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	20 912	8 522		29 434
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	20 912	8 522		29 434
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste	12 014			12 014
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		9 301	461	9 762
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice	12 014	9 301	461	21 776

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	616	7 578		8 194
Immobilisations incorporelles	616	7 578		8 194
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagement divers	16 345	2 424		18 768
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	36 106	6 833	9 301	33 638
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	52 450	9 257	9 301	52 406
ACTIF IMMOBILISE	53 066	16 835	9 301	60 600

Compte rendu fait l'objet
de notre rapport annuel

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 91 807 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	26 041		26 041
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	18 611	18 611	
Charges constatées d'avance	47 155	47 155	
Total	91 807	65 766	26 041
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Autres créances :

Les autres créances correspondent aux adhésions à recevoir.

Produits à recevoir

	Montant
Etat - produits à recevoir	4 311
Adhésions à recevoir	12 500
Total	16 811

Comptes ayant fait l'objet de notre rapport annuel

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds associatifs

	Début Exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apports sans droit de reprise				
Legs et donations				
Subventions affectées				
Autres fonds				
Total fonds sans droit reprise				
Apports avec droit de reprise	30 490			30 490
Legs et donations assortis d'une condition				
Subventions affectées				
Total fonds avec droit reprise	30 490			30 490
Ecarts de réévaluation				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	54 998			54 998
Report à Nouveau	-358			-358
Résultat de l'exercice				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Autres fonds associatifs				
Total fonds associatifs	85 129			85 129

Comptes ayant fait l'objet
de notre rapport annuel

Le poste "autres réserves" correspond à des dotations au "fonds social".

Conformément à l'article 14 des statuts de l'association ; une commission du fonds social, composée de quatre administrateurs désignés par le Conseil, décide de la distribution d'une aide financière à apporter aux chefs d'entreprise en nom personnel ou dirigeants mandataires sociaux affiliés au régime de garantie chômage GSC.

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Lièges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	18 550	12 500	18 550		12 500
Total	18 550	12 500	18 550		12 500
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		12 500	18 550		
Financières					
Exceptionnelles					

Les cotisations de l'exercice non réglées à la date d'arrêté des comptes sont intégralement provisionnées.

Les cotisations antérieures au 31 Décembre 2012 non réglées à la date d'arrêté des comptes sont passées en perte exceptionnelle. La provision correspondante utilisée est reprise en conséquence.

Dettes

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 163 743 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	7 115	7 115		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	27 628	27 628		
Dettes fiscales et sociales	115 160	115 160		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	13 840	13 840		
Produits constatés d'avance				
Total	163 743	163 743		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés sur l'exercice				

Les autres dettes correspondent principalement à l'excédent de versement relatif à la dotation de gestion à reverser.

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	21 117
Dettes provis. pr congés à payer	25 798
Charges sociales s/congés à payer	11 609
Etat - autres charges à payer	11 601
Total	70 125

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	47 155		
Total	47 155		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels : 15 452 euros

Subventions d'exploitation

Dans le cadre des "dispositions communes relatives à l'organisation technique et compte du régime GSC", l'association GSC a perçu de la part de GAN Eurocourtage un remboursement des frais de fonctionnement à hauteur de 826 851 € au titre de l'exercice 2013.

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Créances devenues irrécouvrables dans l'exercice	8 000	
TOTAL	8 000	

Effectif

Effectif moyen du personnel : 8 personnes.

	Effectif Hommes	Effectif Femmes	Effectif Total	Effectif équivalent (Temps plein)
Cadres	1	3	4	4
Employés		4	4	4
Ouvriers				
Contrat Emploi Solidarité				
Contrat de Qualification				
Contrat Retour Emploi				
Contrat Initiative Emploi				
Total	1	7	8	8

Autres informations

La modification des statuts en date du 23 octobre 2012 précise la qualité d'intermédiaire en assurance. A ce titre, l'association GSC est désormais inscrite à l'ORIAS sous le numéro 12068162.

Comptes ayant fait l'objet
de notre rapport annuel

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013**

Aux membres,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration du 9 décembre 2011, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association GSC, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres du Conseil d'administration sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris, le 17 septembre 2014

Pour la société, Sylvain SZNEK
Commissaire aux comptes



ANNEXE 10 - LISTE DES ORGANISMES PARITAIRES AUXQUELS PARTICIPE LE MEDEF

Conformément à l'avis du Conseil National de la Comptabilité (CNC) n°2009-08 du 3 septembre 2009 relatif aux modalités d'application de l'article L.2135-2 du code du travail, « l'organisation syndicale tête de périmètre, indique dans l'annexe de ses comptes, la liste des organismes paritaires auxquels elle participe. »

Comme le prévoit la note de présentation de l'avis du CNC n°2009-08 du 3 septembre 2009, la liste ci-dessous comprend les organismes paritaires dont la gestion est assurée **également** par les représentants des employeurs et des salariés.

Cependant, dans un souci d'exhaustivité, les organismes à gestion paritaire ne répondant pas strictement à la définition ci-dessus (tels que Pôle Emploi, l'Agefiph etc.) figurent à la suite de la première liste.

Formation professionnelle :

- Fonds de gestion paritaire de la formation professionnelle continue : FONGEFOR
- Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels : FPSPP
- Organismes paritaires collecteurs agréés : OPCALIA

Emploi :

- Association pour l'emploi des cadres : APEC
- Union nationale interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce : UNEDIC

Protection sociale :

- Association générale des institutions de retraite des cadres : AGIRC
- Association pour le régime de retraite complémentaire des salariés : ARRCO
- Centre technique des institutions de prévoyance : CTIP
- Commission accidents du travail et maladies professionnelles de la CNAMTS : CATMP
- Groupe de l'institution prévention de la sécurité sociale en Europe : Eurogip
- Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles : INRS
- Association de gestion des fonds de financement : AGFF
- Association pour la gestion de la Structure Financière : ASF

Logement :

- Association foncière logement : AFL
- Association pour l'accès aux garanties locatives : APAGL
- Comités Interprofessionnels du Logement : CIL (pour partie) (*)
- Union d'économie sociale pour le logement : UESL

Formation professionnelle :

- Association nationale pour la formation professionnelle des adultes : AFPA

Emploi :

- Association pour la gestion du fonds de développement pour l'insertion des personnes handicapées : AGEFIPH
- Pôle emploi
- Association pour la gestion du régime d'assurance des créances des salariés : AGS
- Association pour la garantie sociale des chefs et dirigeants d'entreprise : GSC
- Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances : ACSE
- Commission Nationale Consultative pour les Droits de l'Homme : CNCDH
- Bureau International du Travail : BIT
- Comité Consultatif pour la Libre Circulation des Travailleurs (commission européenne) : CCLCT
- Commission Nationale de la Négociation Collective : CNNC
- Comité du Dialogue Social pour les Questions Européennes et Internationales : CDSEI
- Comité d'orientation pour l'emploi : COE
- Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées : CNCPH
- Conseil National de l'emploi : CNE
- Conseil supérieur de la prud'homie : CSP
- Conseil Supérieur Egalité Professionnelle : CSEP
- Haut conseil pour le Dialogue social : HCDS
- Office Français de l'Intégration et de l'Immigration : OFII
- COPIESAS

Protection sociale :

- Agence centrale des organismes de sécurité sociale : ACOSS
- Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés : CNAMTS
- Caisse nationale d'allocations familiales : CNAF
- Fonds de solidarité vieillesse : FSV
- Caisse nationale d'assurance vieillesse : CNAV
- Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail : ANACT
- Union nationale des caisses d'assurance maladie : UNCAM
- Union nationale des organismes d'assurance maladie complémentaire : UNOCAM

Logement :

- Comités Interprofessionnels du Logement : CIL (pour partie) (*)

(*) : Les CIL adoptent actuellement progressivement une composition de conseil d'administration totalement paritaire. Cette évolution n'est pas encore totalement achevée.

ANNEXE 11 - ASSOCIATIONS CRÉÉES À L'INITIATIVE DU MEDEF

Le Medef souhaite, au-delà de toute obligation légale, donner des informations sur les associations qu'il a pu créer seul ou conjointement (ou qui l'ont été par le CNPF).

ACTEO (Association pour la participation des entreprises françaises à l'harmonisation comptable internationale)

Année de création : 1997

Nature de l'activité : Assurer, pour le compte de l'ensemble des sociétés adhérentes, une liaison permanente avec l'International Accounting Standard Board (IASB), examiner tout projet de normes comptables de l'IASB ou de tout organisme établissant des normes comptables reconnues internationalement et arrêter une position.

Autres membres fondateurs / parties prenantes : Sociétés cotées (62 membres à ce jour)

Prérogatives du MEDEF : Représenté au Conseil d'administration.

ASSEP (Association d'études prud'homales)

Année de création : 1980

Nature de l'activité : Documentation et information des conseillers prud'hommes et étude des questions prud'homales.

Autres membres fondateurs / parties prenantes : Groupements patronaux.

Prérogatives du MEDEF : Représenté au Conseil d'administration par le Président.

Comité France Chine

Année de création : 1979

Nature de l'activité : Réaliser toutes études, recherches et diffusions de celles-ci concernant l'économie et le commerce de la Chine ; organiser des contacts entre la Chine et la France, mener des actions (tant en France qu'à l'étranger sous quelque forme que ce soit) favorisant le développement des échanges entre la France et la Chine.

Autres membres fondateurs / parties prenantes : CCIP, Ubifrance, sociétés adhérentes.

Prérogatives du MEDEF : Vice-Président statutaire.

EDS (Association Entreprises et droit social)

Année de création : 1981

Nature de l'activité : Assurer la formation des conseillers prud'hommes et de toute personne exerçant une fonction mettant en œuvre le droit social ou prud'homal, exercer toute activité d'information pour l'organisation de réunions, journées d'études et de sessions et diffuser toute documentation se rapportant à son objet.

Autres membres fondateurs / parties prenantes : Divers groupements professionnels et interprofessionnels.

Prérogatives du MEDEF : Représenté au Conseil d'administration par le Président.

MEDEF International

Année de création : 1990

Nature de l'activité : Renforcer l'action du MEDEF dans le domaine des relations internationales bilatérales, exercer, au nom du MEDEF, la fonction de représentation générale des entreprises françaises dans les relations économiques entre la France et ses partenaires étrangers. MEDEF International a également pour mission de développer des programmes d'opérations et d'actions collectives adaptés aux particularités des différents marchés au profit de ses membres.

Autres membres fondateurs / parties prenantes : Autres membres fondateurs, adhérents comme membres actifs ou membres associés. Le Conseil d'administration compte 72 membres de droit et 9 membres actifs ordinaires.

Prérogatives du MEDEF : Membre de droit. Désigne au maximum 5 représentants au Conseil d'administration.

Nos quartiers ont des talents

Année de création : 2006

Nature de l'activité : Favoriser l'égalité des chances des jeunes quant à leur insertion professionnelle. La réalisation de cet objet passe notamment par l'accompagnement et le suivi des jeunes diplômés par des cadres en activité, par le biais d'un dispositif de parrainage, par des services en matière de ressources humaines aux personnes physiques et morales membres de l'association, par l'information des étudiants et jeunes diplômés en matière d'emploi, et par tout autre service permettant de favoriser l'emploi des jeunes prioritairement issus de quartiers populaires.

Autres membres fondateurs / parties prenantes : Sociétés et organisations professionnelles.

Prérogatives du MEDEF : Membre actif. Représenté au Conseil d'administration.



A series of horizontal dotted lines extending across the page, intended for writing notes.

A series of horizontal dotted lines for writing, spanning the width of the page.

A series of horizontal dotted lines for writing.



MEDEF

55, avenue Bosquet
75330 PARIS Cedex 07
Tel. : 01 53 59 19 19
Fax : 01 45 51 20 44
www.medef.com